

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 882

31 mars 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---------------------------------------|-------|--|-------|
| ECM Senior Secured Fund SICAV-SIF ... | 42321 | Semtex S.A., SPF | 42291 |
| E&V Development S.à r.l. | 42321 | Serene Investment S.A. | 42291 |
| Fidicor II S.A. | 42322 | Sirius Grocery Holding S.à.r.l. | 42323 |
| Financière du Glacis S.A. | 42322 | Société de Financement Médical et Hospi- talier | 42290 |
| Findar S.A. | 42322 | Société de Financement Médical et Hospi- talier | 42290 |
| Fonds Général Stratégique | 42323 | Sodi International Holding S.A. | 42290 |
| Friseursalon Klas S.à r.l. | 42322 | Sofichem S.A. | 42290 |
| JER Bishopsgate S.à.r.l. | 42298 | Sofipro Investment S.A. | 42290 |
| JER Geppi 2 S.à r.l. | 42298 | Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF | 42295 |
| Kering Luxembourg S.A. | 42297 | Superlift Holding S.à r.l. | 42295 |
| K-Line S.à r.l. | 42297 | Technochem S.A. | 42293 |
| LFP Holding S.A. | 42297 | Thyssenkrupp Ascenseurs Luxembourg S.à.r.l. | 42293 |
| Lilac Holding Lux S.à r.l. | 42297 | TKS Warschauer Strasse S.à r.l. | 42292 |
| Limax Communication s.à r.l. | 42296 | TMP Holding S.A. | 42292 |
| Liska S.A. | 42296 | Trans InterLux Sàrl | 42291 |
| LUXELEC Building Technology | 42295 | Treveria Nine S.à r.l. | 42294 |
| Luxe Prestige Car S.A. | 42296 | Treveria Twenty-Four S.à r.l. | 42293 |
| Mannequin'art A.S.B.L. | 42295 | Tuvia Services S.à r.l. | 42293 |
| Mexamlux S.A. | 42301 | Unicity XIII Liverpool S.à r.l. | 42292 |
| Outlet Mall Holding Sàrl | 42298 | WSI Education Holdings S.à r.l. | 42336 |
| Private Consulting | 42336 | | |
| Sagittaire Investments S.A. | 42294 | | |
| Samisa S.à r.l. | 42294 | | |
| Secural S.A. | 42291 | | |

Sofipro Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 181.244.

—
Extrait des résolutions écrites de l'administrateur unique prises en date du 2 février 2015

Suivant les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, et en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'administrateur unique de la Société décide de nommer la société TRUSTCONSULT GROUP S.A., société anonyme ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.233 et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFIPRO INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2015032769/17.

(150036584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Sofichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 88.652.

—
Le Bilan au 31 juillet 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015032768/10.

(150035926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Sodi International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 75.302.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015032767/9.

(150036352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Société de Financement Médical et Hospitalier, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 11.770.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 3 octobre 2011 a décidé de:

- ne pas renouveler Monsieur Romain Hilger dans son mandat d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015032765/11.

(150036385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Société de Financement Médical et Hospitalier, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 11.770.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la société anonyme SOCIETE DE FINANCEMENT MEDICAL ET HOSPITALIER du 23 février 2015 a décidé de:

- transférer le siège social de la société de L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie à L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015;

- modifier, suite à ce transfert de siège, les adresses professionnelles des administrateurs et de l'administrateur-délégué de ladite société, qui seront dorénavant à L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015032764/16.

(150036385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Serene Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.487.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 16 février 2015 que:

- La démission de M. Patrick MOINET, administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015 a été acceptée;
- La personne suivante a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015 et ce pour une durée de six années:

* Mme Agnes CSORGO, née le 20 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032759/16.

(150035958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Semtex S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.738.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 22 octobre 2014.

Monsieur DI BENEDETTO Michel, né le 16/09/1969 à Mont Saint Martin (France), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent, pour la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Dominique MOINIL.

Pour la société

SEMTEX S.A., SPF

Référence de publication: 2015032758/13.

(150036158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Secural S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.302.

—
Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015032755/9.

(150035907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Trans InterLux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 192.745.

—
Extrait de la convention de cession de parts sociales du 17 février 2015.

Entre d'une part:

- Monsieur William BRANDT, domicilié rue Bau 83, 4720 La Calamine, Belgique ci-après dénommé «le cédant»,
et d'autre part:

- Monsieur Roger STAMMEN, domicilié rue de l'Espérance 13, 4850 Moresnet, Belgique ci-après dénommé «le cessionnaire»,

ci-après conjointement dénommé «les parties»

Il a été convenu ce qui suit:

Le Cédant est propriétaire de 1 (un) % des parts sociales soit 1 part sociale de la société Trans InterLux SàRL, ayant son siège social à Op der Sang 20, L-9779 ESELBORN, enregistrée au Registre de Commerce du Grand Duché de Luxembourg sous le numéro B192.745.

Le Cédant vend au Cessionnaire, en pleine propriété, et qui accepte cette part.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015032786/20.

(150036194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Unicity XIII Liverpool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.784.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 20 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren et M. Sava Savov avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unicity XIII Liverpool Sàrl

Référence de publication: 2015032827/12.

(150036139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

TMP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.512.

Les actionnaires de TMP HOLDING SA, qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 20 février 2015 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a accepté la démission de Vainker & Associates S.à r.l. , RCSL B40994, avec son siège social à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée a élu Madame Lynette Stoltzfus, avec adresse professionnelle à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour une période de 6 ans, son mandat expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMP HOLDING SA

Référence de publication: 2015032815/18.

(150036075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

TKS Warschauer Strasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.381.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 13 février 2015

1. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2015.
3. M. Sami HAJJEM, administrateur de sociétés, né le 7 décembre 1979 à Frankfurt-am-Main (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.
4. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née le 27 janvier 1972 à Debica (Pologne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 février 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Pour TKS Warschauer Strasse S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015032814/21.

(150035832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Thyssenkrupp Ascenseurs Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 25.146.

Le bilan au 30.09.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015032810/14.

(150036121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Technochem S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 67B, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 94.298.

Il est à noter que l'adresse de VERICOM S.A. est:

L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015032807/11.

(150035675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Tuvia Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.277.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 12 février 2015:

1. que la démission de M. Erik Johan Schoop en tant que Gérant de classe B est acceptée avec effet au 9 janvier 2015;
2. que Mme. Federica Samuelli avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle Gérante de classe B avec effet au 9 janvier 2015 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015032803/14.

(150036587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Treveria Twenty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.940.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 février 2015 que:

- La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS, gérant de la Société, avec effet au 31 janvier 2015, a été acceptée;

- Monsieur Martin HUBERT, né le 28 avril 1982 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 31 janvier 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015032796/15.

(150035843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Treveria Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.991.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 février 2015 que:

- La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS, gérant de la Société, avec effet au 31 janvier 2015, a été acceptée;

- Monsieur Martin HUBERT, né le 28 avril 1982 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 31 janvier 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015032790/15.

(150035766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Samisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.009.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 février 2015

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant.

3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée.

4. M. Sami HAJJEM, administrateur de sociétés, né à Frankfurt-am-Main (Allemagne) le 7 décembre 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SAMISA S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015032751/21.

(150036432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Sagittaire Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.753.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 06/02/2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 06/02/2015 que:

- DMS & Associés S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B46477, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommé dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/02/2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015032750/16.

(150036456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Superlift Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.700,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 122.459.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 13 février 2015 que l'associé de la Société, KKR PEI Investments, L.P., a transféré

10.257 parts sociales ordinaires K,

à ASF Walter Co-Invest II L.P., un nouvel associé de la Société ayant son siège à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, et enregistrée auprès du Registre de Cayman sous le numéro MC-80846.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Superlift Holding S.à r.l.

Stefan Lambert

Référence de publication: 2015032746/18.

(150036388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 121.945.

—
Les comptes annuels au 15 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015032743/10.

(150036171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Mannequin'art A.S.B.L., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4760 Pétange, 112, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 1.551.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 23 décembre 2014

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 23 décembre 2014 qu'à l'unanimité des membres il a été décidé de la clôture de la dissolution de l'Association Sans But Lucratif Mannequin'art A.S.B.L.

A l'unanimité des membres il a été également décidé de verser le solde du compte bancaire de l'Association Sans But Lucratif Mannequin'art A.S.B.L. sur le compte de la Croix-Rouge de Luxembourg. L'association n'ayant plus aucun bien, aucune autre affectation n'a lieu d'être.

Le mandataire

Référence de publication: 2015032582/15.

(150035994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

LUXELEC Building Technology, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 6, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 50.240.

—
Auszug des Protokolls der Sitzung des Verwaltungsrats vom 9. Februar 2015

Der Verwaltungsrat beschloss Herrn Franky Pieter Wies, wohnhaft in L-8415 Steinfort, 12, rue du Pinson, als Delegierter der laufenden Geschäftsführung bis zum 31. März 2018 zu ernennen.

Somit ist Herr Wies in Übereinstimmung mit Artikel 5 der Satzung befugt die Gesellschaft mit der gemeinsamen Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung zu vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXELEC Building Technology S.A.

Référence de publication: 2015032570/14.

(150036284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Luxe Prestige Car S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.937.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 12 février 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme LUXE PRESTIGE CAR S.A., dont le siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, a été dénoncé en date du 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Anelise NIGON

Le liquidateur

Référence de publication: 2015032569/16.

(150036031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Liska S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.858.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2014 a décidé de:

- ne pas renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société H.R.T. Révision S.A., qui est arrivé à expiration;

- nommer la société SWL S.à.r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faiencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.782, en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015032560/16.

(150036044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Limax Communication s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 168, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 50.908.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015032559/9.

(150035910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Lilac Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.204.787,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, Rue de la poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.967.

—
Décisions prises par l'associé unique le 23 décembre 2014

L'associé unique accepte les démissions de M Andrea Mandel-Mantello, gérant A, résidant professionnellement 451, Jackson Street, San Francisco, California 94111-1615 et de Mme Hélène Mercier, gérant B, résidant professionnellement 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg.

L'associé unique nomme comme nouveau gérant M. John C. Hansen, résidant professionnellement 451, Jackson Street, San Francisco, California 94111-1615

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco G&T (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2015032558/17.

(150036038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

LFP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 142.099.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015032557/10.

(150036181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Kering Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.008.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 décembre 2014 que le mandat de la société KPMG S.A. en tant que Commissaire et de la société KPMG, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, ont été renouvelés avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032526/14.

(150036214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

K-Line S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.910.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous:

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2015 que:

1- Le siège social a été transféré du: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la foire au 8A, boulevard de la foire L-1528 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015032518/13.

(150036553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

JER Geppi 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.936.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société JER Geppi 2 S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 13 novembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 23 février 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015032511/15.

(150036380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

JER Bishopsgate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.093.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société JER Bishopsgate S.à.r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 13 novembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 23 février 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015032510/15.

(150036381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Outlet Mall Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 719.100,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.977.

—
In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of February
Before Us, Maître Edouard DELOSCH notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2530 Gasperich, 4a, rue Henri Schnadt (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674, (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Julie INDENKLEEF, private employee, with professional address in Diekirch, Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on 16th February 2015.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Outlet Mall Holding S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2530 Gasperich, 4a, rue Henri Schnadt, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg, dated September 18th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1086 of October 20th, 2003, and which Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on March 21st, 2014, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1506 of June 12th, 2014 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95.977.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100), to raise it from its present amount of seven hundred nineteen thousand euro (EUR 719.000) to seven hundred nineteen thousand one hundred euro (EUR 719.100), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro, along with the payment of a share premium whose value amounts to four million six hundred nineteen thousand and nine hundred euro (EUR 4,619,900).

2) To issue one (1) new share, so as to raise the number of shares from seven thousand one hundred ninety (7.190) shares with nominal value of one hundred euro, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

3) To accept the subscription of one (1) new share with nominal value of one hundred euro by the Sole Shareholder and to accept payment in full of the share together with the afore said share premium by a contribution in cash of the total amount of four million six hundred nineteen thousand and nine hundred euro (EUR 4,619,900).

4) Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Articles of the Company.

5) To authorise any manager of the Company to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial.

6) Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-), in order to raise it from its current amount of seven hundred nineteen thousand euro (EUR 719,000.-) divided into seven thousand one hundred and ninety (7,190) shares with nominal value of one hundred euro, to seven hundred nineteen thousand one hundred euro (EUR 719,100.-), divided into seven thousand one hundred and ninety one (7,191) shares with nominal value of one hundred euro,

- by the issuance of one (1) new share with nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), along with a share premium of four million six hundred nineteen thousand and nine hundred euro (EUR 4,619,900).

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and payment

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid by Outlet Mall Group Holding S.à r.l., represented as stated above, prenamed, so that the total amount of four million six hundred twenty thousand euro (EUR 4,620,000) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Outlet Mall Group Holding S.à r.l. holds all the seven thousand one hundred and ninety one (7.191) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at seven hundred nineteen thousand and one hundred euro (EUR 719,100), divided into seven thousand one hundred and ninety one (7.191) shares, with nominal value of one hundred euro, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, here represented, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Diekirch, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

1. Outlet Mall Group Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri Schnadt, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.674, (l'Associé Unique),

ici représentée par Mademoiselle Julie INDENKLEEF, employée privée, résidant professionnellement à Diekirch, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 16 Février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Outlet Mall Holding S.à r.l (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2530 Gasperich, 4a, rue Henri Schnadt, constituée selon acte de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 Septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1086 du 20 Octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 21 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1506, le 12 Juin 2014 immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.977.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent euros (100 EUR), pour le porter de son montant actuel de sept cents dix-neuf mille euros (719.000 EUR) à un sept cents dix-neuf mille cent euros (719,100 EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle dont la valeur nominale s'élève à cent euros, assorti d'une prime d'émission dont la valeur s'élève à quatre million six cents dix-neuf mille neuf cents euros (4,619,900 EUR);

2) Emission d'une (1) nouvelle part sociale, afin de porter le nombre de parts sociales de sept mille cent quatre-vingt-dix (7,190) à sept mille cent quatre-vingt-onze (7.191) parts sociales dont la valeur nominale est de cent euros, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée;

3) Acceptation de la souscription de la (1) nouvelle part sociale dont la valeur nominale s'élève à cent euros, par l'associé et assorti d'une prime d'émission, du montant de quatre million six cent dix-neuf mille neuf cents euros (4,619,900 EUR) par un apport en espèces;

4) Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société;

5) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectuée ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Gérant de la Société afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial;

6) Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital de la Société à concurrence de cent euros (EUR 100.-), pour le porter de son montant actuel de sept cents dix-neuf mille euros (EUR 719.000.-) à sept cent dix-neuf mille cent euros (EUR 719.100.-), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle dont la valeur nominale s'élève à cent euros (EUR 100.-), assorti d'une prime d'émission dont la valeur s'élève à quatre million six cents dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 4.619.900.-).

La part sociale nouvellement émise a les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription et paiement

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de quatre million six cents vingt mille euros (4,620,000 EUR) a été payé

par la société Outlet Mall Group Holding S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, précitée, et est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Outlet Mall Group Holding S.à r.l., détient les sept mille cent quatre-vingt-onze (7.191) parts sociales.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent dix-neuf mille cent euros (EUR 719.100.-) divisé en sept mille cent quatre-vingt-onze (7.191) parts sociales, dont la valeur nominale s'élève à cent euros, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante, ici représentée, l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 février 2015. Relation: DAC/2015/2868. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015031947/163.

(150035435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Mexamlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.744.

In the year two thousand and fifteen, the tenth day of February

before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Mexamlux S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 179.744, moreover, it is also a Mexican resident for Mexican tax purposes. The company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 16, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 October, 2013 under number 2543 (the Company).

The Meeting is chaired by Peggy Simon, employee, residing professionally in Echternach (the Chairman). The Chairman appoints herself as Scrutineer of the Meeting, and elects Sara Craveiro, employee, residing professionally in Echternach, as Secretary of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder represented at the Meeting and the number of shares held are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after having been signed *ne variatur* by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

II. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Waiver of the convening notices;
- 2) Discharge to the directors of the Company;
- 3) Application for De-Registration of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg;
- 4) Transfer for corporate purposes of: (i) the registered office, (ii) principal establishment, (iii) place of effective management and (iv) central place of administration of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Mexico;
- 5) Full restatement of the articles;
- 6) Approval of the new registered office of the Company at Paseo de la Reforma, No. 222, Piso 4, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc, C.P. 06600, Mexico City, Mexico;
- 7) Delegation of power; and
- 8) Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to revoke Mr. Pedro Pesqueira Villegas, Mr. Luis Armando Kuri Henaine, Ms Gwenaëlle Cousin and Mr. Jacob Mudde as directors of the Company with effect as of the date hereof and to grant them full discharge for the performance of their duties as directors from the date of their appointment until the date hereof.

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to de-register the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and to register by way of continuation in Mexico.

Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolve to transfer for corporate purposes: (i) the registered office, (ii) principal establishment, (iii) place of effective management and

(iv) central place of administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Mexico City, Mexico, to set up for corporate purposes the new registered office, place of effective management and central place of administration of the Company in Mexico City, Mexico and to transform the Company into a Mexican stock corporation with variable capital (Sociedad Anónima de Capital Variable) whereby the Company will adopt the Mexican nationality.

Fifth resolution

The Shareholders unanimously resolve to modify the corporate denomination of the Company from "Mexamlux S.A." into "Mexamlux, Sociedad Anónima de Capital Variable" and to restate the current articles of association of the Company so as to conform them with the Mexican General Law of Commercial Companies (Ley General de Sociedades Mercantiles), which shall henceforth read as follows:

First chapter. Name, Purpose, Domicile, Duration, and nationality

Art. 1. Name. The name of the Company is MEXAMLUX, which shall always be followed by the words "Sociedad Anónima de Capital Variable" or by its abbreviation "S.A. de C.V."

Art. 2. Purpose. The Company's corporate purpose is:

I. Promote, incorporate, organize, acquire and hold capital stock and/or assets of any kind of corporations, joint ventures, partnerships or businesses, with industrial, commercial or service purposes, whether national or foreign, being authorized to participate in their management and liquidation;

II. Participate, by way of acquisition or through any other legal title, in all kinds of shares, participation interests, or other types of ownership interests in the capital stock of corporations, partnerships or other legal forms of business enterprises, whether commercial or civil, operating in similar or related fields, as well as in industrial or commercial investment projects, directly or indirectly;

III. Receive from and render to other companies and individuals, any service that may be necessary to fulfil the Company's purposes, including, without limitation, loan solicitation, loan underwriting, loan closing, loan servicing and administration, loan collection and enforcement, property management, real estate sales activities, administrative services, consulting and marketing services, preparation of financial statements and budgets, preparation of programs and manuals,

analysis of the results of operations, evaluation of productivity and financing information, preparation of reports regarding funds availability, and technical and advisory assistance;

IV. Obtain, acquire, develop, improve, use, grant and receive licenses or transfer, under any legal title, any kind of patents, trademarks, designs, industrial designs, industrial secrets, invention certificates, publicity and commercial names and any other intellectual property rights, as well as invention rights, whether in Mexico or abroad;

V. Obtain any kind of financing, loan or credit, with or without real guarantees, and secure such indebtedness through the grant of pledges, mortgages, trusts personal guaranties such as endorsements, or any other guarantee permitted by Law;

VI. Grant any kind of financing or loan with or without collateral to individuals, civil or commercial corporations, companies or institutions;

VII. Grant all kinds of guarantees to secure obligations or debt instruments of other individuals, corporations, partnerships or institutions;

VIII. Execute, issue, accept, and endorse all kinds of debt instruments;

IX. Build or supervise the construction, whether by itself or through third parties, of any kind of construction, building or facility for offices or other purposes;

X. Organize, whether by itself or through third parties, training and development programs, as well as research works;

XI. Lease its properties to third parties and lease properties from third parties whether free or not; acquire, possess, exchange, transfer, sell, dispose or encumber the ownership or possession of real or personal property, as well as the rights over the said properties that might be necessary or convenient for the fulfilment of the Company's purpose or for the objectives or corporate purposes of the commercial or civil corporations, partnerships, and institutions in which the Company owns stock or any kind of interest;

XII. Act as an agent, attorney-in-fact, distributor or intermediary of any individual or corporation;

XIII. Issues bonds, securities or commercial paper;

XIV. Perform and execute all the acts, agreements and transactions, related or contingent, that might be necessary or convenient to achieve the preceding purposes; and

XV. Engage in any other lawful business.

Art. 3. Duration. The duration of the Company is indefinite.

Art. 4. Domicile. The Company's corporate domicile is Mexico City, Federal District; however, it may establish branches within the Mexican United States. Moreover, the Company may also establish conventional domiciles, without it implying a change in the corporate domicile. The Company may not establish branches outside the Mexican United States.

Art. 5. Nationality. The Company is of Mexican nationality. The Company's foreign shareholders hereby formally agree with the Ministry of Foreign Affairs to consider themselves Mexican nationals regarding the shares of the Company that they acquire or own, as well as any assets, rights, concessions, participations or interests owned by the Company, or its rights and obligations under any agreements with Mexican authorities, and hereby undertake not to invoke the protection of their governments, under penalty of forfeiting in favor of the Mexican Government the corporate participations that each such shareholder may have acquired, the foregoing notwithstanding the provisions of any applicable international treaty or agreement.

Second chapter. Capital stock, Shareholders and shares

Art. 6. Capital Stock. The Company's capital stock is variable. The minimum fixed capital is seven hundred fifty one thousand four hundred eighty Mexican Pesos (MXN 751,480), which is represented by seven hundred fifty one thousand four hundred eighty (751,480), nominative, common shares, with a face value of \$1 (one peso 00/100 Mexican Currency) each. The variable capital shall be unlimited.

Art. 7. Shares. The Company's capital stock will be comprised of Series "A" shares, representative of the Company's minimum fixed capital, and by Series "B" shares, representative of the variable portion of the capital stock. Each share will grant the same rights and obligations to its holders.

Art. 8. Share Certificates. The shares will be represented by permanent certificates and until these are issued, by provisional certificates. The permanent and provisional certificates will represent the outstanding shares; they will be identified with progressive numbering; they will contain the requirements provided in Article 125 (one hundred and twenty five) of the Mexican General Law of Commercial Companies, as well as the other requirements established in these corporate by-laws; and will be signed by two members of the Board of Directors, or by the Sole Director, as applicable.

Art. 9. Increases to the Capital Stock. Any increases to the fixed capital stock may only be resolved by an Extraordinary Shareholders Meeting and will require the amendment of the by-laws.

Any increases to the variable portion of the capital stock may be resolved by an Ordinary Shareholders Meeting.

In case there is an increase to the capital stock, the shareholders will have a right of first refusal on a pro rata basis to the shares they own, to subscribe such new shares.

Art. 10. Reduction in the Capital Stock. Any reductions to the fixed capital stock may only be resolved by an Extraordinary Shareholders Meeting and will require the amendment of the by-laws.

The reductions to the variable portion of the capital stock may be resolved by an Ordinary Shareholders Meeting.

Art. 11. Registry of Shares. The Company shall have a Stock Registry Book, in which every subscription, acquisition or transfer of the shares in the Company's capital stock must be registered.

The Company will only consider owners of the shares those who are registered in such Stock Registry Book.

Third chapter. Shareholders meetings

Art. 12. Shareholders' Meetings. The Shareholders Meetings are the highest governing body within the Company, and it will be empowered to take every kind of resolution and to appoint or remove any member of the Board of Directors or the Sole Director, as applicable, as well as any of the Company's officers or employees pursuant to the terms established herein. Its resolutions shall be recorded in the Company's Minutes Book and their fulfillment will be supervised by the Board of Directors or by the person or persons expressly appointed by the Shareholders Meetings.

The Shareholders Meetings can be Ordinary or Extraordinary.

Ordinary Shareholders Meetings are those called to discuss any of the matters not expressly reserved to the Extraordinary Shareholders Meeting by the Mexican General Law of Commercial Companies or by these by-laws, and the Shareholders Meetings shall be deemed Extraordinary when they are called to discuss any of the matters mentioned in Article 182 (one hundred eighty two) of the Mexican General Law of Commercial Companies and for those in which a special quorum is established by these by-laws.

Ordinary Shareholders Meetings shall be held at least once a year, within the four (4) months following the closing of each fiscal year.

Art. 13. Calls. Shareholder Meeting calls may be made at any time by the Board of Directors or the Sole Director, as applicable, by the Statutory Auditor or by the partner(s) representing at least one third of the Company's capital stock.

Shareholder Meeting calls shall be made by: (A) fax and e-mail to the numbers and addresses registered in the Shareholder Registry Book with return receipt requested or confirmation that the fax or email was delivered; or (B) by messenger or courier service to the addresses of the shareholders registered in the Shareholder Registry Book, delivered no less than eight (8) days prior to date of the corresponding meeting. Calls shall contain the agenda, specify the place, date and time of the meeting, and be duly signed by the person or persons making the call.

Pursuant to Article 188 (one hundred eighty eight) of the Mexican General Law of Commercial Companies, Shareholder Meetings may be held without a prior call if all the capital stock is represented at the time of voting. Matters not contained in the agenda may be validly addressed if all shareholders are present or duly represented.

Art. 14. Shareholders' Representation. The shareholders can appoint a representative to attend Shareholder Meetings on their behalf by means of a proxy letter signed before two witnesses or by means of a power of attorney.

Members of the management body and the Statutory Auditor cannot represent any of the shareholders in any Shareholders Meeting.

Art. 15. Installment. The Ordinary Shareholders Meetings will be legally installed by virtue of first call if shareholders owning at least 51% of the capital stock are in attendance or duly represented. In case of a second or subsequent call, the Meeting will be legally installed with any number of shares in attendance.

The Extraordinary Shareholders Meetings will be legally installed by virtue of first call if shareholders representing at least 75% of the total capital stock are in attendance or duly represented. In case of a second or subsequent call, the Meeting will be legally installed with the attendance of at least 50% of the capital stock.

Resolutions may be adopted outside of a Shareholders Meeting by the unanimous vote of the shareholders. Such resolutions will have, for all legal effects, the same validity as if taken at a duly called Shareholders Meeting, as long as they are confirmed in writing. The document evidencing the unanimous resolutions shall be delivered to the Secretary of the Board of Directors, who will transcribe such resolutions in the corresponding Shareholders Meetings Minutes Book, and will certify that such resolutions were adopted pursuant to this paragraph.

Art. 16. Meetings. The Chairman of the Board of Directors or the Sole Director, as applicable, shall preside over the Shareholders Meetings. If he does not attend, the chairmanship shall be entrusted to the partner or to the representative of the partner appointed by the majority of the attendants.

The Secretary of the Board of Directors shall act as Secretary of the Shareholders Meetings or, in his absence, the person appointed by the Chairman of the Meeting.

Before declaring a Shareholders Meeting legally convened, the Chairman shall appoint one or more Tellers, who shall validate the attendance list, indicating the number of equity interests represented by each attendee. The Teller shall also make certain the Shareholders Meeting is duly convened, and shall render a report to this effect to the Shareholders, which shall be recorded in the relevant Minutes.

Art. 17. Voting and Resolutions. At the Meetings, each outstanding share shall have one vote.

In the Ordinary Shareholders Meetings, either held by first or subsequent call, resolutions will be adopted if approved by simple majority of votes of the shares present at the Meeting.

In the Extraordinary Meeting, either held by first or subsequent call, resolutions will be adopted if approved by 51% of the total capital stock of the Company.

Art. 18. Minutes. The Shareholders' Minutes will be registered in a Minutes Book and will be signed by the Chairman and Secretary of the Meeting.

Fourth chapter. Management

Art. 19. Managing Authorities. The management and representation of the Company shall be entrusted to a Sole Director or a Board of Directors.

Art. 20. Appointment and Duration. The members of the Board of Directors, as well as their alternates, if any, can be shareholders or third parties.

The Sole Director or the members of the Board of Directors, as applicable, shall be appointed and removed by the shareholders at an Ordinary Shareholders Meeting.

Unless otherwise resolved at a Shareholders Meeting, each member of the Board of Directors shall hold office until the person appointed by the Shareholders to replace them take office.

Art. 21. Chairmanship. The shareholders in an Ordinary Shareholders Meeting shall elect by majority a Chairman from amongst the regular members of the Board of Directors, who shall have a tie breaking vote.

Art. 22. Board Meetings. The Board of Directors shall meet with the frequency fixed by the Board of Directors, and upon a call made by the Secretary, the Chairman or any member of the Board.

Calls for Board Meetings shall be made by: (A) fax and e-mail to the numbers and addresses of the Directors registered with the Company with return receipt requested or confirmation that the fax or email was delivered; or (B) by messenger or courier service to the addresses of the Directors registered with the Company, delivered no less than five (5) business days prior to the date of the Board Meeting in question. Calls shall contain the agenda, specify the place, date and time of the meeting, and be duly signed by the person or persons making the call.

Matters not included in the agenda may be voted on provided that all members of the Board of Directors are present at Board Meeting. Board Meetings may be held without prior call if all Board members are present thereat.

Board Meetings shall be deemed duly convened upon the attendance of a majority of the members of the Board, and the resolutions adopted therein shall be valid only when adopted by the majority of the attendees.

The Board Meetings shall be held at the place whether in the Mexican United States or abroad, as indicated in the relevant call.

Moreover, the members of the Board may: (i) hold Board Meetings by telephone; and (ii) adopt resolutions outside of a Board Meeting by unanimity, and in both cases such resolutions shall have, for all legal purposes, the same validity as if they had been adopted by the members gathered at a Board Meeting, provided they are ratified in writing. The document containing the ratification shall be submitted to the Secretary of the Entity, who shall transcribe the relevant resolutions in the Board Meetings Minute Book, and shall certify that such resolutions were adopted pursuant to this provision.

The minutes of the Board Meetings shall be signed by the Chairman, the Secretary, and shall be recorded in the Board Meetings Minute Book, of which the Secretary may issue certified copies, certifications or authorized abstracts.

Art. 23. Authority. The Sole Director or the Board of Directors, as applicable, shall constitute the legal representation of the Company and shall have the powers that applicable law and these by-laws grant to them, including among others:

1. General power of attorney for lawsuits and collections which is granted with all the general and special powers requiring special clause in accordance with the law; therefore, it is granted without any limitation whatsoever pursuant to the provisions of paragraph first of Article 2554 (two thousand five hundred fifty four) and Article 2587 (two thousand five hundred and eighty seven) of the Civil Code for the Mexican Federal District and their correlative provisions of the Civil Codes for the other States of the Mexican Republic being, consequently, empowered to institute or withdraw even for "amparo" suits; to file criminal complaints and to withdraw from them; to become co-party to the Public Prosecutor and grant pardon, if appropriate according to the law; to compromise; to submit to arbitration; to take and answer depositions; to challenge judges, to receive payments and perform all the other acts expressly determined by law, among which are included representing the Company before mercantile, civil, administrative and labor authorities and courts;

2. General power of attorney to administer property in accordance with the provisions of paragraph second of Article 2554 (two thousand five hundred fifty four) of the Civil Code for the Mexican Federal District and its correlative provisions of the Civil Codes for the other States of the Mexican Republic.

3. Power of attorney for lawsuits and collections for labor matters, in accordance with the provisions of Articles 2554 (two thousand five hundred fifty four) and 2587 (two thousand five hundred and eighty seven) of the Civil Code for the Mexican Federal District and their correlative provisions of the Civil Codes for the other States of the Mexican Republic, in order to, in an enunciative but not limitative manner, represent the Company before labor authorities and courts, whether federal or local, in particular before the Conciliation and the Conciliation and Arbitration Boards, as well as

before administrative, criminal and civil authorities and courts, being expressly authorized to participate in proceedings related to labor claims and “amparo” claims; to settle, to take and answer depositions and to carry out all acts as legal representative of the Company.

4. Power of attorney for acts of administration for labor matters for the purposes of Articles 692 (six hundred ninety two), 786 (seven hundred eighty six), 870 (eight hundred seventy) and other applicable Articles of the Mexican Federal Labor Law in effect in the United Mexican States, in order for them to appear before the labor authorities in labor matters in which the Company may be a party or a third interested party, both in the initial stage and any subsequent stage and to answer depositions.

5. General power of attorney for acts of domain in accordance with the provisions of paragraph third of Article 2554 (two thousand five hundred fifty four) of the Civil Code for the Mexican Federal District and its correlative provisions of the Civil Codes for the other States of the Mexican Republic.

6. Power of attorney to issue and execute negotiable instruments in the terms of Article 9 (nine) of the Mexican General Law of Negotiable Instruments and Credit Transactions.

7. Power of attorney to open bank accounts in the name of the Company, draw against them and to appoint the persons who may draw against said bank accounts.

8. Power of attorney to hire and remove officers and employees of the Company and to determine their duties, working conditions and remuneration.

9. Power of attorney to prepare internal labor regulations.

10. Power of attorney to enter into loans or credits on behalf of the Company with domestic or foreign financial institutions in whichever amount.

11. Power of attorney to carry out all the acts authorized by these by-laws or which may be a consequence thereof.

12. Power of attorney to call Shareholders Meetings and to carry out their resolutions.

13. Power to represent the Company before fiscal authorities pursuant to Article 19 (nineteen) of the Mexican Federal Fiscal Code.

14. Power of attorney to grant general or special powers of attorney in terms of the preceding paragraphs, with or without authority to delegate, as well as to revoke the powers granted.

Art. 24. Compensation. The Sole Director or the members of the Board of Directors, as applicable, will receive as compensation, the amount determined by the Shareholders at the Ordinary Shareholders Meeting. The relevant resolutions in that respect will remain in full force and effect as long as they are not modified or amended by a subsequent Shareholders Meeting. If approved by majority vote of the Shareholders, a Director or an Officer may be reimbursed for all reasonable out-of-pocket expenses incurred by such Director or Officer on behalf of the Company. Such reimbursement shall be treated as an expense of the Company that shall be deducted in computing the revenues of the Company.

Fifth chapter. Surveillance

Art. 25. Statutory Auditors. The surveillance of the Company will be entrusted to one or more Statutory Auditors and their respective alternates, if any, appointed by the Ordinary Shareholders Meetings. Statutory Auditors shall have the authority and obligations stated in Article 166 (one hundred sixty six) of the Mexican General Law of Commercial Companies and those established by other applicable laws.

Art. 26. Prohibitions. Individuals mentioned in Article 165 (one hundred sixty five) of the Mexican General Law of Commercial Companies cannot be appointed as Statutory Auditors. Statutory Auditors may, however, be shareholders, shareholder representatives, members of the Board of Directors or third parties not part of the Company.

Art. 27. Term. The Statutory Auditor will maintain its positions and will continue its performance until its duly appointed successor takes office.

Art. 28. Payments. The Statutory Auditors will receive the payments determined by the Ordinary Shareholders Meetings, and have the right to attend, with right to speak but no right to vote, the Shareholders Meetings, the Board of Directors' Meetings and other Meetings that are held.

Sixth chapter. Fiscal years, Warranties, Financial information, Losses and profits

Art. 29. Fiscal Year. The fiscal year will comprise of a natural year commencing on January 1st and ending on December 31st.

Art. 30. Warranties. The Shareholders Meeting may resolve that the Directors and the Statutory Auditors should secure their performance with a deposit, in the safety deposit box, of the sum determined by such shareholders Meeting, or at their choice, by a bond issued by a bonding company for the same sum.

Art. 31. Financial Statements. Within the three (3) months following the closing of each fiscal year, the Board of Directors shall prepare a report containing the financial information required under Article 172 (one hundred and seventy two) of the Mexican General Law of Commercial Companies.

Art. 32. Profits and Losses. The Company can redeem the shares with distributable profits, only when the Extraordinary Shareholders Meeting determines so, pursuant to Article 136 (one hundred thirty six) of the Mexican General Law of Commercial Companies.

The net profits of each fiscal year, after the relevant income tax has been deducted, and if applicable, the profit sharing distribution to the employees of the Company (participación del trabajador en las utilidades), and amortization of losses of previous fiscal years have been deducted, will be distributed as follows:

1. Five percent (5%) per annum to create and, if necessary, reconstruct the reserve fund, until it equals the sum of twenty percent (20%) of the capital stock of the Company.
2. The amount required to cover profit sharing to employees and workers of the Company shall be segregated, pursuant to applicable legal provisions.
3. If it is so determined by the Shareholders Meetings, the capital reserves can be increased or decreased at its sole decision, as well as special reserve funds can be created other than those required by Law.
4. The balance, if any, will be applied in the manner determined by the Ordinary Shareholders Meetings.

Dividends payable to the shareholders will be paid on the days and in the places determined by the Ordinary Shareholders Meetings, or by the Board of Directors in accordance with the powers granted to them, and notice of dividend payment must be published as required by the Mexican General Law of Commercial Companies.

Losses, if any, will be covered, first, with the profits of previous fiscal years that were pending to be applied, then, by the reserve funds, and if these were not sufficient, by additional contributions made from the shareholders, provided that the liability of the Shareholders will be determined in a pro-rata basis to their then percentage ownership in the Company.

Chapter seventh. Dissolution and liquidation

Art. 33. Dissolution and Liquidation. The Company will dissolve in any of the cases stated in Article 229 (two hundred twenty nine) of the Mexican General Law of Commercial Companies.

Once the dissolution of the Company is required or has been agreed upon, it will enter the liquidation process, which will be performed by a liquidator appointed by the Shareholders Meetings who shall act in accordance with the instructions of the Shareholders Meeting.

The Shareholders Meeting that appoints the liquidator will set a term under which he will perform his obligations, as well as the corresponding payments the liquidator will be entitled to, if any.

The liquidator will proceed to liquidate the Company and distribute the profits of the same among the shareholders on a pro-rata basis in proportion to their respective ownership interests, pursuant to Article 240 (two hundred and forty) and other applicable provisions in the Mexican General Law of Commercial Companies.

Transitory articles

FIRST. The capital of Mexamlux, S.A. de C.V. amounts to seven hundred fiftyone thousand four hundred eighty Mexican Pesos (MXN 751,480), which is fully subscribed and paid as follows:

| Name of shareholder | Number of shares |
|--|-----------------------|
| SURA ASSET MANAGEMENT S.A. | 750,008 Shares |
| ACTIVOS ESTRATÉGICOS SURA AM COLOMBIA, S.A.S. | 1,472 Shares |
| Total | <u>751,480 Shares</u> |

SECOND. The partners of the Company unanimously approved the following:

1. The Company shall be managed by a Board of Directors;
2. The Board of Directors shall be the following

| Member | Position |
|--------------------------------------|----------------------------|
| Luis Armando Kuri Henaine | President |
| Pedro Pesqueira Villegas | Member (Secretary) |
| Luis Roberto Guzmán González | Member |
| Rodrigo Miguel Ángel García González | Member |
| Viviana Alvarado Balderas | Pro-Secretary not a member |

The Board of Directors shall have all the powers described in ARTICLE TWENTY-THREE of the articles of association.

3. Antonio Flores Fernández is appointed as Statutory Auditor of the Company.

THIRD. The following powers of attorney are granted as follows:

1. Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González, José Alberto Zavala García and Rodrigo Miguel Ángel García González (each a Representative for lawsuits and together the Representatives for lawsuits) are granted general powers of attorney for lawsuits and collections, granted with all general powers and special powers that require a special clause according to Law; thus, they are conferred without any limitation whatsoever, pursuant to the provisions of the first paragraph of Article 2554 and Article 2587 of the Civil Code for the Mexican Federal District and other related articles of the Federal

Civil Code and the Civil Codes for the other States of the Mexican Republic, and thus, it is empowered to file or dismiss even “amparo” proceedings petition for constitutional relief; to bring criminal grievances and dismiss them; to act as coadjutor to the Public Prosecutor and grant pardons, if admissible according to Law; to settle; to submit to arbitration, to submit and answer interrogatories; to challenge judges; receive payments and perform all acts expressly provided for by Law, inter alia, representing the Company with commercial, civil and administrative authorities and courts, and with labor authorities and courts to be exercised jointly or separately. The powers granted in this paragraph (1) may be exercised jointly or individually.

Any of the Representatives for lawsuits shall have the faculty to (i) delegate the powers of attorney granted in this paragraph (1) to any person, which can be general or special and (ii) revoke general or special powers granted with anticipation.

2. Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González and José Alberto Zavala García (each a Representative for acts of administration and together the Representatives for acts of administration) are granted general powers of attorney for acts of administration, pursuant to the provisions of the second paragraph of Article 2554 of the Civil Code for the Mexican Federal District and other related articles of the Federal Civil Code and the Civil Codes for the States of the Republic. The powers granted in this paragraph (2) shall be exercised jointly by any two of the Representatives for acts of administration. Any two of the Representatives for acts of administration shall have jointly the faculty to (i) delegate the powers of attorney granted in this paragraph (2) to any person, which can be general or special and (ii) revoke general or special powers granted with anticipation.

3. Enrique Ernesto Solorzano Palacios and Pedro Pesqueira Villegas (each a Representative for acts of ownership and together the Representatives for acts of ownership) are granted powers of attorney for acts of ownership, pursuant to the provisions of the third paragraph of Article 2554 of the Civil Code for the Mexican Federal District and other related Articles of the Federal Civil Code and the Civil Codes for the States of the Republic. The powers granted in this number (3) shall be exercised jointly by any two of the Representatives for acts of ownership.

Any two of the Representatives for acts of ownership acting jointly shall have the faculty to (i) delegate their powers of attorney granted in this paragraph (3) to any person, which can be general or special and (ii) revoke general or special powers granted with anticipation.

4. Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine and Viviana Alvarado Balderas (each a Representative for negotiable instruments and together the Representatives for negotiable instruments) are granted powers of attorney to issue, subscribe and enforce negotiable instruments, under the terms of Article Ninth of the Mexican General Law of Negotiable Instruments and Credit Operations. The powers granted in this paragraph (4) shall be exercised jointly by any two of the Representatives for negotiable instruments.

Any two of the Representatives for negotiable instruments acting jointly shall have the faculty to (i) delegate the powers of attorney granted in this paragraph (4) to any person, which can be general or special and (ii) revoke general or special powers granted with anticipation.

5. Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine and Viviana Alvarado Balderas (each a Representative for open bank accounts and together the Representatives for open bank accounts) are granted powers of attorney to open bank accounts in the name of the Company, in order to open, cancel, operate and/or manage bank accounts with credit institutions in Mexico and abroad, as well as to appoint and revoke the persons, who can endorse against such bank accounts. In the exercise of this power, the representatives shall have only the authorization to authorize bank transfers and to subscribe and endorse checks in terms of Article Ninth of the Mexican General Law of Negotiable Instruments and Credit Operations and exclusively according to the policies of the Company. The powers granted in this paragraph (5) shall be exercised jointly by any two of the Representatives for open bank accounts..

Any two of the Representatives for open bank accounts shall have jointly the faculty to (i) delegate the powers of attorney granted in this paragraph (5) to any person, which can be general or special and (ii) revoke general or special powers granted with anticipation.

6. Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González, José Alberto Zavala García and Rodrigo Miguel Ángel García González (each a Representative for lawsuits and collections regarding labor actions and together the Representatives for lawsuits and collections regarding labor actions) are granted powers of attorney for lawsuits and collections regarding labor actions, pursuant to the provisions of Articles 2554 and 2587 of the Civil Code for the Mexican Federal District and other related articles of the Federal Civil Code and the Civil Codes for the other States of the Mexican Republic, so that, by way of enumeration but not limitation, it may represent the Company with local and federal authorities and courts, particularly with the Conciliation and Arbitration Board, as well as with administrative, criminal and civil authorities and courts, expressly empowered to take part in actions regarding labor actions and “amparo” proceedings; to settle, to answer and submit interrogatories and to carry out any act in representation of the Company as its legal representative. This power includes the following faculties:

i. The legal representation of the Company, according to, and for the purposes of, Articles 11, 46, 47, 132 subsections XV, XVI and XVII, 134 subsection III, 689, 692 subsections I, II and III, 786, 787, 873, 874, 875, 876, 878, 880, 883, 884, 895 et seq., 906 et seq. and 926 et seq. of the Mexican Federal Labor Law;

ii. The Employer's Representation of the Company, within the meaning of Article 11 of the Mexican Federal Labor Law, for purposes of any dispute that could be brought against the Company;

iii. General power of attorney for lawsuits and collections and acts of administration for labor purposes, with all general powers and even special powers that require a special power or clause pursuant to law, within the meaning of the two first paragraphs of Article 2,554 of the Civil Code for the Mexican Federal District and other related Articles of the Federal Civil Code and the Civil Codes for the other States of the Mexican Republic, including, by way of enumeration but not limitation, the powers indicated in Article 2,587 of the cited Civil Code and other related Articles of the Federal Civil Code and the Civil Codes for the other States of the Mexican Republic, and Articles 11 and from 689 to 693 of the Mexican Federal Labor Law;

iv. The power granted, the agency delegated and the labor representation vested herein shall be exercised by the agents with the following authorities, indicating, by way of enumeration, but not limitation: act with the union or unions with which collective bargaining agreements or labor agreements have been executed, and for all purposes of individual or collective disputes; in general, for all employer-employee matters, particularly with the Ministry of Labor and Employee Benefits, its Offices, Divisions, Officers and Commissions regarding all aspects of Training, Safety and Health, and with the Mexican Institute of Social Security, the Institute of National Funds for Workers' Housing Development, the National Workers' Consumption Fund, and any other that may be required; to be exercised with any of the labor authorities indicated in the Mexican Federal Labor Law; furthermore, to appear with Federal Conciliation Boards, Local Conciliation Boards, the Federal Conciliation and Arbitration Board and the Local Conciliation and Arbitration Boards, or with Ancillary or Permanent Boards; therefore, to hold the employer's representation of the Company for purposes of Articles 11, 46, 47, 134 subsection III and 692 and other related Articles of the Mexican Federal Labor Law, and also the legal representation of the Company for purposes of evidencing the legal standing and capacity in court and out-of-court; therefore, to appear also in the introduction of confessional evidence, within the meaning of Articles 787 and 788 of the Mexican Federal Labor Law, with broadest powers of attorney to submit and answer interrogatories, to introduce confessional evidence in all the stages thereof; to indicate the domicile to hear and receive notices, under Article 866 of the Mexican Federal Labor Law, to appear with the broadest, sufficient and effective legal representation at conciliation hearings, and hearings to file suits, motions, to offer and admit evidence, as indicated in Article 873 of the Mexican Federal Labor Law throughout all its stages: conciliation, suit and motions, introduction and admission of evidence, pursuant to Articles 875, 876 subsections I and IV, 877, 878, 879 and 880 of the Mexican Federal Labor Law; also, to attend the hearing to offer evidence, pursuant to Articles 873 and 874 of the Mexican Federal Labor Law; furthermore, powers of attorney are granted to file conciliating arrangements, execute settlements, adopt all kinds of decisions, negotiate and sign labor agreements; at the same time, to act as representatives of the Company in their capacity as labor administrators with respect and regarding all kinds of labor proceedings or actions processed with any labor authorities whatsoever, and to bring all kinds of actions, motions, defenses and counterclaims, and to submit to arbitrators for such purposes, as well as to prepare internal labor regulations. The representatives shall enjoy all the powers of attorney of a general representative for lawsuits and collections and acts of administration, regarding the two first paragraphs of Article 2,554 of the Civil Code for the Mexican Federal District and other related Articles of the Federal Civil Code and the Civil Codes for the other States of the Mexican Republic, including, by way of enumeration but not limitation, the powers indicated in Article 2,587 of the Civil Code and other related Articles of the Federal Civil Code and the Civil Codes for the other States of the Mexican Republic where such representation is exercised, and may also bring any remedy or ancillary proceedings legally admissible, as well as to bring direct or indirect "amparo" proceedings, and even to dismiss them.

The powers granted in this paragraph (6) may be exercised jointly or individually.

Any Representative for lawsuits and collections regarding labor actions acting individually shall have the faculty to (i) delegate the powers of attorney granted in this paragraph (6) to any person, which can be general or special and (ii) revoke general or special powers granted with anticipation.

7. Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González, José Alberto Zavala García, Rodrigo Miguel Ángel García González and Sandra Nava Mendez are granted powers to obtain the impression of tax receipts in representation of the Company. The powers granted in this paragraph (7) may be exercised jointly or individually.

Any two of the representatives granted in this paragraph acting jointly shall have the faculty to (i) delegate the powers of attorney granted in this paragraph (7) to any person, which can be general or special and (ii) revoke general or special powers granted with anticipation.

FOURTH. It is hereby granted to Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González, José Alberto Zavala García, Rodrigo Miguel Ángel García González and Sandra Nava Mendez the following powers of attorney to be exercised separately:

1. Limited powers of attorney for acts of administration, pursuant to the provisions of the second paragraph of Article 2554 of the Civil Code for the Mexican Federal District and other related articles of the Federal Civil Code and the Civil Codes for the States of the Republic in order to represent the Company and follow procedures before the Ministry of

Treasury and Public Credit, the Tax Administration Office, customs, Import Registry, Ministry of Economy, Mexican Institute of Social Security and other governmental authorities, municipal, local or federal. In the exercise of this power, the representatives may sign and present tax declarations, statistical declarations and tax advices. The representatives may present tax advices of workers, issue evidences of the fiscal situation of the Company, deliver payments, charges, claim devolutions, compensations or evidence payments in favor of the Company, receive notifications, render evidence, present promotions and obtain a reposition of the Tax Identification Number, obtain the digital signature of the Institute of Social Security, the National Fund of Housing, affiliate the workers of the Company to such institutes. Attend the visits of such labor and tax authorities, local or federal. Obtain the registration as legal representatives before those authorities as well as before other persons and entities of the Federal Public Administration, before the Public Administration of the Federal District and its dependencies, organisms, and obtain authorization, licenses before any authority, municipal, local or federal. The representatives are expressly authorized to sign all kind of documents and writes related to those matters.

2. Power in tax matters in terms of Article 19 of the Mexican Federal Fiscal Code, with general to act as tax representative before the Ministry of Treasury and Public Credit to intervene and close all operations of fiscal matters, as well as sign any documents, applications and declarations necessary. As well, as to obtain the Tax Identification Number before the Ministry of Treasury and Public Credit.

3. Power of attorney for acts of administration, pursuant to the provisions of the second paragraph of Article 2554 of the Civil Code for the Mexican Federal District and other related articles of the Federal Civil Code and the Civil Codes for the States of the Republic. Limitation: The representatives shall exercise this power only to obtain the Certificate of Advanced Electronic Signature before the Tax Administration Service

FIFTH. It is hereby granted to Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González and José Alberto Zavala García the following powers of attorney to be exercised separately: Special power, but as general as it may be required by law, to exercise any act before the Ministry of Economy, the National Registry of Foreign Investments and or any governmental entity in order to obtain the authorizations, permits and other documents needed for the registry of the Company before the National Registry of Foreign Investments. The powers granted in this paragraph include, without limitation, faculties to sign, execute, present, obtain and receive all kind of applications and/or documents in name and in representation of the Company before all authorities mentioned.

Exclusively for the purposes described above, the representatives are hereby granted the power of attorney for acts of administration, pursuant to the provisions of the second paragraph of Article 2554 of the Civil Code for the Mexican Federal District and other related articles of the Federal Civil Code and the Civil Codes for the States of the Republic.

SIXTH. It is hereby granted to Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González and José Alberto Zavala García the following powers of attorney to be exercised separately: Special power, but as general as it may be required by law, to exercise any act before the Ministry of Interior, the National Institute of Migration and or any governmental entity in order to obtain the authorizations, permits, visas and other documents needed for the legal permanence in Mexico of the foreign managers, administrators and directors of the Company before the National Registry of Foreign Investments. The faculties granted in this paragraph include, without limitation, faculties to sign, execute, present, obtain and receive all kind of applications and/or documents in name and in representation of the Company before all authorities mentioned.

Exclusively for the purposes described above, the representatives are hereby granted the power of attorney for acts of administration, pursuant to the provisions of the second paragraph of Article 2554 of the Civil Code for the Federal District and other related articles of the Mexican Federal Civil Code and the Civil Codes for the States of the Republic.

Sixth resolution

The Shareholders unanimously resolve that pursuant to the fourth and fifth resolutions, with effect as of the date hereof, the registered office of the Company be established at Paseo de la Reforma, No. 222, Piso 4, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc, C.P. 06600, Mexico City, Mexico.

Seventh resolution

The Shareholders unanimously resolve to instruct Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., to the extent required, to file notice of the foregoing resolutions with the Register of Commerce and Companies in the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Shareholders further resolve unanimously to instruct Messrs. Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González, José Alberto Zavala García, Yasmín Judith López Guevara, Jessica Mejía Franco Yasmín Judith López Guevara, Erik Moisés González Barbosa, Manuel Galicia Romero, Humberto Pérez Rocha Ituarte, Carlos Chávez Alanís, Gustavo Adolfo Martínez Salinas, Cinthya Berenice Marín Campos, Betshave Priscila Sandoval Facio and Ana Montesinos Rodríguez, so that they may, jointly or individually, execute all documents, affidavits and certificates and to take any and all actions necessary, desirable or convenient to implement the foregoing resolutions, including but not limited to filing any certificates with the Mexican Ministry of Foreign Affairs (Secretaría de Relaciones Exteriores), Mexican Ministry of Economy (Secretaría de Economía) or any other competent authority of the Mexican United States, and appearing before the notary public of their choice in Mexico to fully formalize these resolutions.

There being no further business, the Meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English and Spanish, followed by a French version and in case of discrepancies between the English, Spanish and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour de février

par-devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand- Duché de Luxembourg,

s'est tenu

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Mexamlux S.A., une société anonyme dont le siège social est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.744, en outre, Mexamlux S.A. est également résidente mexicaine à des fins fiscales mexicaines. La société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 octobre 2013 sous le numéro 2543 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à Echternach (le Président). Le Président se nomme elle-même en tant que Scrutateur de l'Assemblée et élit Sara Craveiro, employée, de résidence professionnelle à Echternach en tant que Secrétaire de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'Actionnaire représenté à l'Assemblée et le nombre des actions détenues figurent sur une liste de présence. Après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, cette liste de présence ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Comme il ressort de ladite liste de présence, l'intégralité du capital social émis de la Société est représenté à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- 1) Renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Décharge aux administrateurs de la Société;
- 3) Demande de radiation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;
- 4) Transfert aux fins générales de la Société: (i) du siège social, (ii) du principal établissement, (iii) du siège de la direction effective et (iv) du lieu de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg au Mexique;
- 5) Refonte intégrale des statuts;
- 6) Approbation de l'adresse du nouveau siège social de la Société à Paseo de la Reforma, No. 222, Piso 4, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc, C.P. 06600, Mexico City, Mexique;
- 7) Délégation de pouvoir; et
- 8) Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, après que ce qui précède ait été discuté et approuvé par l'Assemblée, l'Assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, les Actionnaires renoncent aux formalités de convocation, les Actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Seconde résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de révoquer M. Pedro Pesqueira Villegas, M. Luis Armando Kuri Henaine, Mme Gwenaëlle Cousin et M. Jacob Mudde en tant qu'administrateurs de la Société avec effet à la date des présentes et de leur accorder pleine décharge pour l'exercice de leur fonctions en qualité d'administrateurs à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de radier la Société au Grand-Duché de Luxembourg et de l'immatriculer par voie de continuation au Mexique.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de transférer aux fins générales de la Société: (i) le siège social, (ii) le principal établissement, (iii) le siège de la direction effective et (iv) le lieu de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Mexico City, Mexique, afin d'établir aux fins générales de la Société les nouveaux siège social, siège de la direction effective et lieu de l'administration centrale de la Société à Mexico City, Mexique et pour transformer la Société en une société anonyme à capital variable mexicaine dont il résultera et que la Société adoptera la nationalité mexicaine.

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de modifier la dénomination de la Société de "Mexamlux S.A." en "Mexamlux, Sociedad Anónima de Capital Variable" et de refondre les présents statuts de la Société afin de les rendre conforme à la loi générale mexicaine relative aux sociétés commerciales (Ley General de Sociedades Mercantiles), qui auront désormais la teneur suivante:

Premier chapitre. Dénomination, Objet, Siège, Durée, et nationalité

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la Société est MEXAMLUX, qui sera toujours suivi de la mention "Sociedad Anónima de Capital Variable" ou par son abréviation "S.A. de C.V."

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est:

I. Promouvoir, constituer, organiser, acquérir et détenir des titres et/ou des actifs de tout type de sociétés, coentreprises, sociétés en nom collectif ou activités, à destination industrielle, commerciale ou de service, nationaux ou étrangers, en étant autorisé à participer à leur gestion et à leur liquidation;

II. Participer, par voie d'acquisition ou par le biais de tout autre titre juridique, en tout type d'actions, participations, ou autres types de droits sociaux dans le capital social de sociétés, sociétés en nom collectif ou autres formes juridiques d'entreprise, commerciale ou civile, opérant dans des domaines d'activité similaires ou liés, ainsi que dans des projets d'investissement industriel ou commercial, directement ou indirectement;

III. Recevoir et fournir à d'autres sociétés ou à des personnes, des services qui seraient nécessaires à l'accomplissement de l'objet social, y compris, sans s'y limiter, sollicitation de prêts, souscription de prêts, clôture de prêts, service et administration de prêts, recouvrement et exécution de prêts, gestion immobilière, activités de vente immobilière, services administratifs, services de conseil et de marketing, préparation d'états financiers et de budgets, préparation de programmes et manuels, analyse des résultats d'opération, évaluation de données sur la productivité et le financement, préparation de rapports concernant la disponibilité des fonds, et assistance technique et de conseil;

IV. Obtenir, acquérir, développer, améliorer, utiliser, accorder et recevoir des licences ou transférer, en pleine propriété, tout type de brevet, marque déposée, designs, designs industriels, secrets industriels, certificats d'invention, noms publicitaire et commercial et tous autres droits de propriété intellectuelle, ainsi que des droits sur des inventions, que ce soit au Mexique ou à l'étranger;

V. Obtenir toute sorte de financement, prêt ou crédit, avec ou sans garanties réelles, et sécuriser cette dette par l'octroi de gages, hypothèques, cautions garanties personnelles tels que des cautions, ou tout autre garantie autorisée par la Loi;

VI. Accorder tout type de financement ou prêt avec ou sans garantie à des personnes, sociétés civiles ou commerciales, compagnies ou institutions;

VII. Accorder tout type de garanties afin de sécuriser des obligations ou instruments de dettes d'autres personnes, sociétés, sociétés en nom collectif ou institutions;

VIII. Exécuter, émettre, accepter, et garantir tous types d'instruments de dette;

IX. Construire et superviser la construction, directement ou par l'entremise de tiers, de tout type de construction, bâtiment ou installation pour des bureaux ou à d'autres fins;

X. Organiser, directement ou par l'entremise de tiers, des programmes de formation ou de développement, ainsi que des travaux de recherche;

XI. Louer ses biens à des tiers et louer des biens de tiers qu'ils soient libres ou non; acquérir, détenir, échanger, transférer, vendre, aliéner ou hypothéquer la propriété ou la possession de biens immobiliers ou personnels, ainsi que les droits sur lesdites propriétés qui seraient nécessaires ou indiqués pour l'accomplissement de l'objet de la Société ou objectifs et buts des sociétés commerciales et civiles, sociétés en nom collectif, et institutions dans lesquelles la Société détient des titres ou tout type d'intérêt;

XII. Agir en qualité d'agent, mandataire, distributeur ou intermédiaire de toute personne physique ou société;

XIII. Emettre des obligations, titres ou effets de commerce;

XIV. Accomplir et signer tous les actes, contrats et transactions, liés ou éventuels, qui seraient nécessaires ou indiqués pour la réussite des objets précédents; et

XV. Exercer toute autre activité licite.

Art. 3. Durée. La durée de la Société est indéterminée.

Art. 4. Siège. Le siège social de la Société est établi à Mexico City, Federal District; cependant, elle peut établir des succursales aux Etats Unis du Mexique. De plus, la Société peut également établir des sièges conventionnels, sans que cela implique un changement de siège social. La Société ne peut établir de succursale en dehors des Etats Unis du Mexique.

Art. 5. Nationalité. La Société est de nationalité mexicaine. Par la présente, les actionnaires d'origine étrangère de la Société conviennent formellement avec le Ministère des Affaires Etrangères être considérés comme des ressortissants mexicains en ce qui concerne les actions de la Société qu'ils acquièrent ou détiennent, ainsi que tous les actifs, droits, concessions, participations ou intérêts détenus par la Société, ou ses droits et obligations au titre de conventions avec les autorités mexicaines, et s'engagent par la présente à ne pas invoquer la protection de leurs gouvernements, sous peine de renoncer en faveur du Gouvernement Mexicain aux participations que chacun de ces actionnaires aurait acquis, ceci nonobstant les dispositions de tout traité ou convention international applicable.

Second chapitre. Capital action, Actionnaires et actions

Art. 6. Capital Social. Le capital social de la Société est variable. Le capital minimum fixe est de sept cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt pesos mexicains (MXN 751.480), représenté par sept cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt (751.480), actions nominatives, ordinaires, d'une valeur nominale de un peso mexicain (MXN1) chacune. Le capital variable est illimité.

Art. 7. Actions. Le capital social de la Société se composera d'actions de Série "A", représentant le capital minimum fixe de la Société, et d'actions de Série "B", représentant la portion variable du capital social. Chaque action confèrera les mêmes droits et obligations à ses détenteurs.

Art. 8. Certificats d'Actions. Les actions sont matérialisées par des certificats permanents et jusqu'à ce que ceux-ci soient émis, par des certificats provisoires. Les certificats permanents et provisoires représenteront les actions en circulation; ils seront identifiables par une numérotation croissante; ils feront apparaître les exigences prévues à l'Article 125 (cent vingt-cinq) de la loi générale mexicaine relative aux sociétés commerciales, ainsi que les autres exigences prévues par les présents statuts; et seront signés par deux membres du Conseil d'Administration, ou le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

Art. 9. Augmentations du Capital Social. Toute augmentation du capital social fixe est exclusivement décidée en Assemblée Extraordinaire des Actionnaires et impliquera une modification des statuts.

Toute augmentation de la portion variable du capital social sera décidée en Assemblée Ordinaire des Actionnaires.

En cas d'augmentation du capital social, les actionnaires auront le droit de préemption sur base de la proportion des actions qu'ils détiennent, pour souscrire ces nouvelles actions.

Art. 10. Réduction du Capital Social. Toute réduction du capital social fixe est exclusivement décidée en Assemblée Extraordinaire des Actionnaires et impliquera une modification des statuts.

Les réductions de la portion variable du capital social seront décidées en Assemblée Ordinaire des Actionnaires.

Art. 11. Registre des Actions. La Société conserve un Registre des Actions, dans lequel chaque souscription, acquisition ou cession d'actions du capital social de la Société doit être inscrit.

La Société ne considèrera comme propriétaires des actions que ceux qui sont inscrits dans le Registre des Actions.

Troisième chapitre. Réunions des actionnaires

Art. 12. Assemblées des Actionnaires. Les Assemblées des Actionnaires représentent l'organe exécutif suprême de la Société, et il a pouvoir de prendre des décisions de toute nature et de nommer et révoquer tout membre du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, ainsi que tout dirigeant ou employé de la Société conformément aux conditions établies par les présentes. Ses décisions sont consignées dans le Registre des Procès-Verbaux de la Société et leur mise en application sera supervisée par le Conseil d'Administration ou par la ou les personnes expressément nommées par l'Assemblée des Actionnaires.

Les Assemblées des Actionnaires peuvent être Ordinaires ou Extraordinaires.

Les Assemblées Ordinaires des Actionnaires sont celles convoquées pour délibérer sur les points non expressément réservés aux Assemblées Extraordinaires des Actionnaires par la loi générale mexicaine relative aux sociétés commerciales ou par les présents statuts, et les Assemblées des Actionnaires sont à considérer comme Extraordinaires dès lors qu'elles sont convoquées pour délibérer sur les points figurant à l'article 182 (cent quatre-vingt-deux) de la loi générale mexicaine relative aux sociétés commerciales et ceux pour lesquels un quorum spécial est fixé par les présents statuts.

Les Assemblées Ordinaires des Actionnaires se tiennent au moins une fois par an, endéans les (4) mois suivant la clôture de chaque exercice social.

Art. 13. Convocations. Les convocations aux Assemblées des Actionnaires peuvent être effectuées à tout moment par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant, par le Commissaire aux Comptes ou par le ou les actionnaires représentant au moins un tiers du capital social de la Société.

Les convocations aux Assemblées des Actionnaires se font par: (A) facsimilé et courrier électronique aux numéros et adresses inscrits dans le Registre des Actionnaires avec demande d'accusé de réception ou confirmation que le facsimilé ou le courrier électronique a été délivré; ou (B) par livreur ou service de messagerie aux adresses des actionnaires inscrites dans le Registre des Actionnaires, délivré au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée correspondante. Les convocations font apparaître l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et sont dûment signées par la ou les personnes procédant à la convocation.

Conformément à l'Article 188 (cent quatre-vingt-huit) de la loi générale mexicaine relative aux sociétés commerciales, les Assemblées des Actionnaires peuvent se tenir sans convocation préalable si l'intégralité du capital social est représentée au moment du vote. Les points ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement examinés si tous les actionnaires sont présents ou dûment représentés.

Art. 14. Représentation des Actionnaires. Pour participer en leur nom aux Assemblées des Actionnaires, les Actionnaires peuvent nommer un mandataire au moyen d'une lettre de procuration signée devant deux témoins ou d'une procuration sous seing privé.

Les membres de l'organe de direction et le Commissaire aux Comptes ne peuvent représenter aucun actionnaire aux Assemblées des Actionnaires.

Art. 15. Tenue des Assemblées. Les Assemblées Ordinaires des Actionnaires seront régulièrement tenues après première convocation si les actionnaires détenant au moins 51% du capital social sont présents ou dûment représentés. En cas de seconde convocation ou de convocation ultérieure, l'Assemblée sera légalement tenue indépendamment du nombre d'actions présentes.

Les Assemblées Extraordinaires des Actionnaires seront régulièrement tenues après première convocation si les actionnaires détenant au moins 75% du capital social sont présents ou dûment représentés. En cas de seconde convocation ou de convocation ultérieure, l'Assemblée sera légalement tenue avec la présence d'au moins 50% du capital social.

Des résolutions peuvent être adoptées en dehors Assemblées des Actionnaires par vote unanime des actionnaires. Ces résolutions auront, pour effet juridiques, la même valeur que celles adoptées à une Assemblée des Actionnaires dûment convoquée, dans la mesure où elles sont confirmées par écrit. Le document attestant des décisions unanimes sera présenté au Secrétaire du Conseil d'Administration, qui retranscrira ces décisions dans le Registre des Procès-Verbaux des Assemblées des Actionnaires correspondantes, et attestera que ces décisions ont été adoptées conformément au présent paragraphe.

Art. 16. Assemblées. Le Président du Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique, le cas échéant, préside les Assemblées des Actionnaires. S'il ne participe pas, la présidence sera confiée à l'actionnaire ou au représentant de l'actionnaire désigné par la majorité des participants.

Le Secrétaire du Conseil d'Administration agit en qualité de Secrétaire des Assemblées des Actionnaires, et en son absence, la personne nommée par le Président de l'Assemblée.

Avant de déclarer qu'une Assemblée des Actionnaires est légalement convoquée, le Président nomme un ou plusieurs Scrutateurs, qui valideront la liste de présence, indiquant le nombre d'actions représenté par chaque participant. Le Scrutateur s'assure que l'Assemblée des Actionnaires est dûment convoquée, et produit un rapport à cet effet aux Actionnaires, qui sera enregistré dans les procès-verbaux concernés.

Art. 17. Vote et Décisions. Aux Assemblées des Actionnaires, chaque action en circulation dispose d'un vote.

Aux Assemblées Ordinaires des Actionnaires, tenues après première convocation ou convocation ultérieure, les résolutions seront adoptées si elles sont approuvées à la majorité simple des votes des actions présentes à l'Assemblée.

A une Assemblée Extraordinaire, tenue après première convocation ou convocation ultérieure, les résolutions seront adoptées si elles sont approuvées par 51% du capital social total de la Société.

Art. 18. Procès-verbaux. Les Procès-verbaux des Actionnaires seront enregistrés dans un Registre des Procès-verbaux et seront signés par le Président et le Secrétaire de l'Assemblée.

Quatrième chapitre. Gestion

Art. 19. Autorités de Gestion. La gestion et la représentation de la Société sont confiées à l'Administrateur Unique ou au Conseil d'Administration.

Art. 20. Nomination et Durée. Les membres du Conseil d'Administration, ainsi que leurs suppléants, le cas échéant, peuvent être des actionnaires ou des tiers.

L'Administrateur Unique ou les membres du Conseil d'Administration, selon le cas, sont nommés et révoqués par les actionnaires en Assemblée Ordinaire des Actionnaires.

Sauf décision contraire en Assemblée des Actionnaires, chaque membre du Conseil d'Administration demeure en fonction jusqu'à ce que la personne nommée par les Actionnaires pour le remplacer prenne ses fonctions.

Art. 21. Présidence. Les actionnaires élisent à la majorité parmi les membres titulaires du Conseil d'Administration, en Assemblée Ordinaire des Actionnaires, un Président qui dispose d'un vote prépondérant.

Art. 22. Réunions du Conseil. Le Conseil d'Administration se réunit à la fréquence fixée par le Conseil d'Administration, et sur convocation du Secrétaire, du Président ou d'un membre du Conseil.

Les convocations aux Réunions du Conseil se font par: (A) facsimilé et courrier électronique aux numéros et adresses des Administrateurs enregistrés à la Société avec demande d'accusé de réception ou confirmation que le facsimilé ou le courrier électronique a été délivré; ou (B) par livreur ou service de messagerie aux adresses des Administrateurs enregistrés à la Société, délivré au moins cinq (5) jours ouvrés avant la date de la Réunion du Conseil en question. Les convocations font apparaître l'ordre du jour, précisent le lieu, la date et l'heure de la réunion, et sont dûment signées par la ou les personnes procédant à la convocation.

Les points ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être soumis au vote sous réserve que tous les membres du Conseil d'Administration soient présents à la Réunion du Conseil. Les Réunions du Conseil peuvent se tenir sans convocation préalable si tous les membres y sont présents.

Les Réunions du Conseil sont considérées dûment convoquées si une majorité des membres du Conseil y participent, et les résolutions qui y sont adoptées ne sont valables que si elles l'ont été par la majorité des participants.

Les Réunions du Conseil se tiennent soit aux Etats Unis du Mexique soit à l'étranger, tel qu'indiqué dans la convocation y relative.

De plus, les membres du Conseil peuvent: (i) tenir des Réunions du Conseil par téléphone; et (ii) adopter des résolutions en dehors d'une Réunion du Conseil à l'unanimité, et dans les deux cas ces résolutions ont, pour des fins juridiques, la même valeur que si elles avaient été adoptées par les membres réunis à une Réunion du Conseil, sous réserve qu'elles soient ratifiées par écrit. Le document attestant de la ratification est soumis au Secrétaire de l'Entité, qui retranscrit les résolutions concernées dans le Registre des Procès-verbaux des Réunions du Conseil, et certifie que ces résolutions ont été adoptées conformément à la présente disposition.

Les procès-verbaux des Réunions du Conseil sont signés par le Président, le Secrétaire, et sont consignés dans le Registre des Procès-verbaux des Réunions du Conseil, desquels le Secrétaire peut produire des copies certifiées, des attestations et des extraits autorisés.

Art. 23. Autorité. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, selon le cas, constitue la représentation juridique de la Société et détient les pouvoirs que la loi applicable et les présents statuts lui confèrent, y compris entre autre:

1. Procuration générale pour des procédures judiciaires et de recouvrement qui lui est accordée avec tous les pouvoirs généraux et spéciaux requérant une clause spéciale conformément à la loi; par conséquent, il est accordé sans aucune limitation, conformément aux dispositions du paragraphe un de l'Article 2554 (deux mille cinq cent cinquante-quatre) et l'Article 2587 (deux mille cinq cent quatre-vingt-sept) du code civil du district fédéral mexicain et leurs dispositions corrélatives des codes civils des autres états de la République du Mexique, par voie de conséquence, l'habilitation à initier ou se rétracter même des poursuites "amparo"; déposer des plaintes au pénal et s'en rétracter; de devenir co-partie du procureur général et de gracier, si cela est approprié conformément à la loi; trouver des compromis; soumettre à arbitrage; prendre et répondre à des dépositions; contester des jugements, recevoir des paiements et réaliser tous les actes déterminés expressément par la loi, parmi lesquels représenter la Société devant les administrations et les tribunaux commerciaux, civils, administratifs et du travail;

2. Procuration générale pour l'administration des biens conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'Article 2554 (deux mille cinq cent cinquante-quatre) du code civil du district fédéral mexicain et ses dispositions corrélatives des codes civils des autres états de la République du Mexique.

3. Procuration pour des procédures judiciaires et de recouvrement pour des affaires relatives au travail, conformément aux dispositions des Articles 2554 (deux mille cinq cent cinquante-quatre) et 2587 (deux mille cinq cent quatre-vingt-sept) du code civil du district fédéral mexicain et leurs dispositions corrélatives des codes civils des autres états de la République du Mexique, afin, de façon énonciative mais non limitative, de représenter la Société devant les autorités et les tribunaux du travail, fédéraux ou locaux, en particulier devant les commissions d'enquêtes et les conseils de conciliation et d'arbitrage, ainsi que devant les autorités et les tribunaux administratifs, pénaux et civils, étant expressément autorisés à participer à des actions en justice relatives au travail et "amparo"; de régler, prendre et répondre à des dépositions et de réaliser tous les actes en tant que mandataire légal de la Société.

4. Procuration pour des actes d'administration concernant les affaires relatives au travail aux fins des Articles 692 (six cent quatre-vingt-douze), 786 (sept cent quatre-vingt-six), 870 (huit cent soixante-dix) et autres Articles applicables de la loi fédérale mexicaine sur le travail en force aux états unis mexicains, afin qu'ils puissent paraître devant les autorités du travail pour des affaires relatives au travail dans lesquelles la Société serait partie ou une tierce partie intéressée, dans les deux cas au stade initial et tout stade ultérieur et répondre à des dépositions.

5. Procuration générale s'agissant d'actes relevant du domaine conforme aux dispositions du paragraphe trois de l'Article 2554 (deux mille cinq cent cinquante-quatre) du code civil du district fédéral mexicain et ses dispositions corrélatives des codes civils des autres états de la République du Mexique.

6. Procuration pour l'émission et la signature des instruments négociables selon les termes de l'Article 9 (neuf) de la loi générale mexicaine sur les instruments négociables et transactions de crédit.

7. Procuration pour ouvrir des comptes bancaires au nom de la Société, effectuer des retraits et nommer des personnes qui peuvent effectuer des retraits sur ces comptes bancaires.

8. Procuration pour engager et révoquer des dirigeants et des employés de la Société et de définir leur mandats, leurs conditions de travail et rémunération.

9. Procuration pour la préparation de règlements de travail interne.

10. Procuration pour la conclusion d'emprunts et de crédits d'un quelconque montant pour le compte de la Société avec des institutions financières nationales ou étrangères.

11. Procuration pour la réalisation de tous les actes autorisés par les présents statuts ou qui en résulteraient.

12. Procuration pour la convocation d'Assemblées des Actionnaires et pour la mise en oeuvre de leurs décisions.

13. Procuration pour représenter la Société devant les autorités fiscales conformément à l'Article 19 (dix-neuf) du code fiscal fédéral mexicain.

14. Procuration d'accorder des procurations spéciales ou générales selon les clauses établies dans les précédents paragraphes, avec ou sans l'autorisation de déléguer ainsi que de révoquer les procurations accordées.

Art. 24. Rémunération. L'Administrateur Unique ou les membres du Conseil d'Administration, selon le cas, recevront une rémunération, d'un montant déterminé par les Actionnaires en Assemblée Ordinaire des Actionnaires. Les résolutions correspondantes à cet égard resteront en vigueur tant qu'elles ne seront pas modifiées ou amendées lors d'une Assemblée des Actionnaires ultérieure.

Sous réserve de l'approbation par vote à la majorité des Actionnaires, un Administrateur ou un Dirigeant seront remboursés de tous les frais engagés par eux pour le compte de la Société. Ces remboursements sont traités comme une dépense de la Société à déduire lors du calcul des recettes de la Société.

Cinquième chapitre. Surveillance

Art. 25. Commissaires aux Comptes. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs Commissaires aux Comptes, ou leurs suppléants respectifs, le cas échéant, nommés en Assemblées Ordinaires des Actionnaires. Les Commissaires aux Comptes auront l'autorité et les obligations énoncées à l'Article 166 (cent soixante-six) de la loi générale mexicaine relative aux sociétés commerciales et ceux fixés par les autres lois applicables.

Art. 26. Interdictions. Les individus mentionnés à l'Article 165 (cent soixante-cinq) et la loi générale mexicaine relative aux sociétés commerciales ne peuvent pas être nommés Commissaires aux Comptes. Cependant, les Commissaires aux Comptes peuvent néanmoins être des Actionnaires, des représentants d'actionnaire, des membres du Conseil d'Administration ou des tiers ne faisant pas partie de la Société.

Art. 27. Durée. Le Commissaire aux Comptes conservera sa position et poursuivra son mandat jusqu'à ce que son successeur nommé prenne ses fonctions.

Art. 28. Paiements. Les Commissaires aux Comptes recevront les paiements déterminés en Assemblées Ordinaires des Actionnaires, et sont autorisés à participer, en ayant droit à la parole mais sans droit de vote, aux Assemblées des Actionnaires, aux Réunions du Conseil d'Administration et aux autres Réunions tenues.

Sixième chapitre. Exercices fiscaux, Garanties, Données financières, Pertes et profits

Art. 29. Exercice Fiscal. L'exercice social correspond à une année calendaire débutant le 1^{er} janvier et prenant fin le 31 décembre.

Art. 30. Garanties. L'Assemblée des Actionnaires peut décider que les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes garantissent l'exercice de leur mandat au moyen d'un dépôt, dans un coffre, de la somme fixée lors de cette même Assemblée des actionnaires, ou selon leur choix, par un cautionnement produit par une société de cautionnement pour le même montant.

Art. 31. Etats Financiers. Endéans les trois (3) mois suivant la clôture de chaque exercice social, le Conseil d'Administration prépare un rapport contenant les données financières exigées en vertu de l'Article 172 (cent soixante-douze) de la loi générale mexicaine relative aux sociétés commerciales.

Art. 32. Profits et Pertes. La Société peut racheter les actions avec les profits distribuables, uniquement lorsque l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires le décide, conformément à l'Article 136 (cent trente-six) de la loi générale mexicaine relative aux sociétés commerciales.

Les bénéfices nets de chaque exercice social, après déduction des impôts sur le bénéfice applicable, et le cas échéant, de la participation au bénéfice des employés de la Société (participación del trabajador en las utilidades), et que l'amortissement des pertes des exercices sociaux précédents aient été déduits, seront distribués comme suit:

1. Cinq pour cent (5%) par an pour constituer et, si nécessaire, reconstituer le fonds de réserve, jusqu'à hauteur d'une somme équivalente à vingt pourcent (20%) du capital social de la Société.

2. Le montant nécessaire pour assurer la participation aux bénéfices des employés et des travailleurs de la Société sera réservé, conformément aux dispositions de la loi applicable.

3. S'il en est ainsi décidé aux Assemblées des Actionnaires, les réserves de capital peuvent être augmentées ou diminuées à sa décision unique, ainsi que des fonds de réserve spéciaux, autres que ceux exigés par la loi, peuvent être constitués.

4. Le solde, s'il y en a un, sera utilisé selon ce qui aura été déterminé en Assemblées Ordinaires des Actionnaires.

Les dividendes payables aux actionnaires le seront aux dates et lieux déterminés en Assemblées Ordinaires des Actionnaires, ou par le Conseil d'Administration conformément au pouvoir qui lui ont été accordés, et une notification du paiement de dividendes devra être publiée comme exigé par la loi générale mexicaine relative aux sociétés commerciales.

Les Pertes, le cas échéant, seront couvertes, en premier lieu, par les profits des exercices sociaux précédents non encore attribués, puis, par les fonds de réserve, et si ceux-ci s'avèrent insuffisants, par des apports supplémentaires des actionnaires, sous réserve que le passif des Actionnaires soit déterminé proportionnellement à leur pourcentage de participation dans la Société.

Septième chapitre. Dissolution et liquidation

Art. 33. Dissolution et Liquidation. La Société sera dissoute dans tous les cas énoncés à l'Article 229 (deux cent vingt-neuf) de la loi générale mexicaine relative aux sociétés commerciales.

Une fois que la dissolution de la Société est exigée ou a été décidée, la procédure de liquidation sera entamée, qui sera exécutée par un liquidateur nommé en Assemblées des Actionnaires et qui agira conformément aux instructions de l'Assemblée des Actionnaires.

L'Assemblée des Actionnaires qui nomme le liquidateur fixera les termes en vertu desquels il remplira ses obligations, ainsi que les rémunérations correspondantes auxquelles il pourra prétendre, le cas échéant.

Le liquidateur procédera à la liquidation de la Société, et à la distribution des bénéfices aux actionnaires proportionnellement à leur participation respective, conformément à l'Article 240 (deux cent quarante) et autres dispositions applicables de la loi générale mexicaine relative aux sociétés commerciales.

Disposition transitoires

PREMIERE. Le capital de Mexamlux, S.A. de C.V. s'élève à sept cent cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt pesos mexicains (MXN 751,480), intégralement souscrit et libéré comme suit:

| Nom de l'actionnaire | Nombre d'actions |
|--|------------------|
| SURA ASSET MANAGEMENT S.A. | 750,008 Actions |
| ACTIVOS ESTRATÉGICOS SURA AM COLOMBIA, S.A.S. | 1,472 Actions |
| Total | 751,480 Actions |

SECONDE. Les actionnaires de la Société ont approuvé à l'unanimité ce qui suit:

1. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration;

2. Le Conseil d'Administration se compose comme suit

| Membre | Fonction |
|--------------------------------------|----------------------------|
| Luis Armando Kuri Henaine | Président |
| Pedro Pesqueira Villegas | Membre (Secrétaire) |
| Luis Roberto Guzmán González | Membre |
| Rodrigo Miguel Ángel García González | Membre |
| Viviana Alvarado Balderas | Sous-Secrétaire non membre |

3. Antonio Flores Fernández est nommé Commissaire aux Comptes de la Société.

TROISIEME. Les procurations suivantes sont conférées comme suit:

1. Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González, José Alberto Zavala García et Rodrigo Miguel Ángel García González (chacun un Mandataire dans le cadre de procédures judiciaires et ensemble les Mandataires dans le cadre de procédures judiciaires) se voient conférer des pouvoirs généraux pour les procédures judiciaires et de recouvrement, conférés avec tous pouvoirs généraux et spéciaux qui requièrent une clause spéciale conformément à la Loi; ainsi, ils se voient conférer sans limitation aucune, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'Article 2554 et Article 2587 du Code Civil du District Fédéral Mexicain et les autres articles y relatifs du Code Civil Fédéral et des Codes Civils pour les autres Etats de la République du Mexique, et ainsi, ils sont autorisés à engager ou rejeter des requêtes de procédures même en "amparo" (allègement constitutionnel); présenter et rejeter des doléances pénales; agir en qualité d'assistant du procureur de la république et gracier, dans la mesure du possible en vertu de la Loi; de régler; soumettre à arbitrage, formuler et répondre à des interrogations; contester des jugements; percevoir des paiements et réaliser tous les actes expressément établis par la Loi, inter alia, représenter la Société devant les autorités et tribunaux de commerce, civils et administratifs, et avec

les autorités et les tribunaux du travail à exercer conjointement ou séparément. Les pouvoirs conférés au présent paragraphe (1) peuvent être exercés conjointement ou séparément.

Tout Mandataire dans le cadre de procédures judiciaires dispose de la faculté de (i) déléguer les pouvoirs qui lui ont été conférés au présent paragraphe (1) à toute personne, qu'ils soient généraux ou spéciaux et (ii) d'annuler les pouvoirs généraux ou spéciaux conférés par anticipation.

2. Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González et José Alberto Zavala García (chacun un Mandataire pour les actes administratifs et ensemble les Mandataires pour les actes administratifs) se voient conférer des pouvoirs généraux pour les actes administratifs, conformément dispositions du second paragraphe de l'Article 2554 du Code Civil du District Fédéral Mexicain et les autres articles y relatifs du Code Civil Fédéral et des Codes Civils pour les Etats de la République. Les pouvoirs conférés dans le présent paragraphe (2) sont exercés conjointement par deux Mandataires pour les actes administratifs. Deux Mandataires pour les actes administratifs disposent de la faculté conjointe de (i) déléguer les pouvoirs conférés au présent paragraphe (2) à toute personne, qu'ils soient généraux ou spéciaux et (ii) d'annuler les pouvoirs généraux ou spéciaux conférés par anticipation.

3. Enrique Ernesto Solorzano Palacios et Pedro Pesqueira Villegas (chacun un Mandataire pour les actes de propriété et ensemble les Mandataires pour les actes de propriété) se voient conférer des pouvoirs pour les actes de propriété, conformément dispositions du troisième paragraphe de l'Article 2554 du Code Civil du District Fédéral Mexicain et les autres articles y relatifs du Code Civil Fédéral et des Codes Civils pour les Etats de la République. Les pouvoirs conférés au présent paragraphe (3) sont exercés conjointement par deux des Mandataires pour les actes de propriété.

Deux Mandataires pour les actes de propriété agissant conjointement, disposent de la faculté de (i) déléguer leurs pouvoirs conférés dans le présent paragraphe (3) à toute personne, qu'ils soient généraux ou spéciaux et (ii) d'annuler les pouvoirs généraux ou spéciaux conférés par anticipation.

4. Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine et Viviana Alvarado Balderas (chacun un Mandataire pour les instruments négociables et ensemble les Mandataires pour les instruments négociables) se voient conférer des pouvoirs pour émettre, souscrire et mettre en application les instruments négociables conformément aux dispositions de l'Article Neuf de la Loi Générale Mexicaine sur les Instruments Négociables et les Opérations de Crédit. Les pouvoirs conférés au présent paragraphe (4) sont exercés conjointement par deux des Mandataires pour les instruments négociables.

Deux Mandataires pour les instruments négociables agissant conjointement, disposent de la faculté de (i) déléguer les pouvoirs conférés au présent paragraphe (4) à toute personne, qu'ils soient généraux ou spéciaux et (ii) d'annuler les pouvoirs généraux ou spéciaux conférés par anticipation.

5. Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine et Viviana Alvarado Balderas (chacun un Mandataire pour les ouvertures de comptes bancaires et ensemble les Mandataires pour les ouvertures de comptes bancaires) se voient conférer des pouvoirs pour ouvrir des comptes bancaires pour le compte de la Société, afin d'ouvrir, fermer, faire fonctionner et/ou gérer les comptes bancaires auprès des institutions de crédit au Mexique ou à l'étranger, ainsi que de nommer et révoquer les personnes, pouvant procéder à des encaissements sur ces comptes bancaires. Dans l'exercice de ce pouvoir, les mandataires ne sont autorisés qu'à autoriser des transferts bancaires et à libeller et encaisser des chèques conformément aux dispositions de l'Article Neuf de la Loi Générale Mexicaine sur les Instruments Négociables et les Opérations de Crédit et exclusivement conformément aux règlements de la Société. Les pouvoirs conférés au présent paragraphe (5) sont exercés conjointement par deux Mandataires pour les ouvertures de comptes bancaires.

Deux Mandataires pour les ouvertures de comptes bancaires disposent conjointement de la faculté de (i) déléguer les pouvoirs conférés au présent paragraphe (5) à toute personne, qu'ils soient généraux ou spéciaux et (ii) d'annuler les pouvoirs généraux ou spéciaux conférés par anticipation.

6. Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González, José Alberto Zavala García et Rodrigo Miguel Ángel García González (chacun un Mandataire pour les procédures judiciaires et de recouvrement relatifs aux actions liées au travail et ensemble les Mandataires pour les procédures judiciaires et de recouvrement relatifs aux actions liées au travail) se voient conférer des pouvoirs pour les procédures judiciaires et de recouvrement relatifs aux actions liées au travail, conformément aux dispositions des Articles 2554 et Article 2587 du Code Civil du District Fédéral Mexicain et les autres articles y relatifs du Code Civil Fédéral et des Codes Civils pour les autres Etats de la République du Mexique, de sorte que, par énumération mais sans s'y limiter, ils puissent représenter la Société auprès des autorités et des tribunaux locaux et fédéraux, en particulier avec le Conseil de Conciliation et d'Arbitrage, ainsi qu'auprès des autorités et tribunaux administratifs, pénaux et civils, expressément autorisé à prendre part à des actions relatives à des actions liées au travail et des procédures "amparo"; de régler; formuler et répondre à des interrogations et réaliser tous les actes pour le compte de la Société en tant que représentant légal. Le présent pouvoir comprend les pouvoirs suivants:

i. La représentation légale de la Société, conformément aux, et aux fins des, Articles 11, 46, 47, 132 sous-sections XV, XVI et XVII, 134 sous-section III, 689, 692 sous-sections I, II et III, 786, 787, 873, 874, 875, 876, 878, 880, 883, 884, 895 et suivants, 906 et suivants et 926 et suivants de la Loi Fédérale Mexicaine sur le Travail;

ii. La Représentation des Employés de la Société, au sens de l'Article 11 de la Loi Fédérale Mexicaine sur le Travail, dans le cadre de tout différend à l'encontre de la Société;

iii. Le pouvoir général pour les procédures judiciaires et de recouvrement et les actes administratifs relatifs au travail, avec tous les pouvoirs généraux et spéciaux qui requièrent un pouvoir ou une clause spéciale conformément à la loi, au sens des deux premiers paragraphes de l'Article 2.554 du Code Civil du District Fédéral Mexicain et autres articles y relatifs du Code Civil Fédéral et des Codes Civils des autres Etats de la République du Mexique, y compris, par énumération mais sans s'y limiter, les pouvoirs stipulés à l'Article 2.587 du Code Civil cité et autres articles y relatifs du Code Civil Fédéral et des Codes Civils des autres Etats de la République du Mexique, et les Articles 11 et de 689 à 693 de la Loi Mexicaine Fédérale sur le Travail;

iv. Le pouvoir, le mandat et la représentation salariale conférés ici sont exercés par les agents disposant des autorités suivantes, en indiquant, par énumération, mais sans s'y limiter: des actions avec le ou les syndicats avec lesquels les conventions collectives ont été signées, et dans les cadre de conflits individuels ou collectifs; de façon générale, pour toutes les questions employeur-employé, en particulier avec le Ministère du Travail et du Bénéfice des Employés, ses Bureaux, Divisions, Dirigeants et Commissions concernant tous les aspects de la Formation, de la Sécurité et de la Santé, et avec l'Institut de Sécurité Sociale Mexicain, l'Institut National pour les Fonds pour le Développement de Logement des Travailleurs, le Fonds National pour la Consommation des Travailleurs, et autre qui s'avérerait nécessaire; à exercer avec toute autorité du travail indiquée dans la Loi Fédérale Mexicaine sur le Travail; en outre, paraître devant les Conseils Fédéraux de Conciliation, les Conseils Locaux de Conciliation, le Conseil Fédéral de Conciliation et d'Arbitrage et les Conseils Locaux de Conciliation et d'Arbitrage, ou des Conseils Auxiliaires ou Permanents; par conséquent, la représentation d'employeur de la Société aux fins des Articles 11, 46, 47, 134 sous-section III et 692 et autres Articles y relatifs de la Loi Fédérale Mexicaine sur le Travail, et également la représentation légale de la Société aux fins de prouver la capacité juridique devant les tribunaux et hors des tribunaux; par conséquent, paraître également pour l'introduction de preuve d'aveux, au sens des Articles 787 et 788 de la Loi Fédérale Mexicaine sur le Travail, avec les pouvoirs les plus étendus pour formuler et répondre à des interrogations, à introduire des preuves d'aveux à tous les stades de ce qui précède; à indiquer le lieu où entendre ou recevoir des notifications, au sens de l'Article 866 de la Loi Fédérale Mexicaine sur le Travail, de paraître aux audiences de conciliation avec la représentation juridique la plus étendue, suffisante et effective, et aux audiences d'introduction de plaintes, de motions, pour apporter et accepter des preuves, tel qu'indiqué à l'Article 873 de la Loi Fédérale Mexicaine sur le Travail à tous les stades: conciliation, plainte et motions, introduction et admission de preuve, conformément aux Articles 875, 876 sous-sections I et IV, 877, 878, 879 et 880 de la Loi Fédérale Mexicaine sur le Travail; également, participer aux audiences afin d'apporter des preuves, conformément aux Articles 873 et 874 de la Loi Fédérale Mexicaine sur le Travail; en outre, des pouvoirs sont conférés pour enregistrer des conventions de conciliation, signer des accords, adopter tout type de décisions, négocier et signer des conventions de travail; concomitamment, agir en tant que mandataires de la Société en leur qualité d'administrateurs du travail concernant tout type de procédure et actions engagées avec des autorités du travail, et d'engager tout type d'actions, de motions, défenses et demandes reconventionnelles, et les soumettre à des arbitres à ces fins, ainsi que d'établir des règlements internes sur le travail. Les mandataires disposent de tous les pouvoirs d'un mandataire général pour les procédures judiciaires et de recouvrement et les actes administratifs, concernant les deux premiers paragraphes de l'Article 2.554 du Code Civil pour le District Fédéral Mexicain et autres Articles y relatifs du Code Civil Fédéral et des Codes Civils des autres Etats de la République du Mexique, y compris, par énumération mais sans s'y limiter, les pouvoirs indiqués à l'Article 2.587 du Code Civil et autres Articles y relatifs du Code Civil Fédéral et des Codes Civils des autres Etats de la République du Mexique dans lesquels ces représentations sont exercées, et également déposer un recours ou procédures accessoires légalement admissibles, ainsi qu'introduire des procédures directes ou indirectes en "amparo", même afin de les révoquer.

Les pouvoirs conférés au présent paragraphe (6) peuvent être exercés conjointement ou individuellement.

Tout Mandataire pour les procédures judiciaires et de recouvrement relatifs aux actions liées au travail agissant individuellement dispose de la faculté de (i) déléguer les pouvoirs qui lui ont été conférés au présent paragraphe (6) à toute personne, qu'ils soient généraux ou spéciaux et (ii) d'annuler les pouvoirs généraux ou spéciaux conférés par anticipation.

7. Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González, José Alberto Zavala García, Rodrigo Miguel Ángel García González et Sandra Nava Mendez se voient conférer les pouvoirs d'obtenir des copies de reçus fiscaux pour le compte de la Société. Les pouvoirs conférés au présent paragraphe (7) peuvent être exercés conjointement ou individuellement.

Deux mandataires désignés dans le présent paragraphe, agissant conjointement, disposent de la faculté de (i) déléguer les pouvoirs conférés au présent paragraphe (7) à toute personne, qu'ils soient généraux ou spéciaux et (ii) d'annuler les pouvoirs généraux ou spéciaux conférés par anticipation

QUATRIEME. Sont conférés à Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González, José Alberto Zavala García, Rodrigo Miguel Ángel García González et Sandra Nava Mendez les pouvoirs suivants à exercer séparément:

1. Pouvoirs limités pour les actes d'administration, conformément aux dispositions du second paragraphe de l'Article 2554 du Code Civil pour le District Fédéral Mexicain et autres articles y relatifs du Code Civil Fédéral et des Codes Civils des Etats de la République afin de représenter la Société et de suivre les procédures auprès du Ministère du Trésor et du Crédit Public, du Bureau de l'Administration fiscale, services de douane, Registre des Importations, Ministère de

l'Economie, l'Institut de Sécurité Sociale Mexicain et autres autorités gouvernementales, municipales, locales ou fédérales. Dans l'exercice de ce pouvoir, les mandataires peuvent signer et soumettre des déclarations fiscales, déclarations statistiques et conseils fiscaux. Les mandataires peuvent soumettre des conseils fiscaux de travailleurs, produire des preuves de la situation fiscale de la Société, effectuer des paiements, payer des frais, réclamer des remboursements, compensations ou preuves de paiements en faveur de la Société, recevoir des notifications, fournir des preuves, présenter des promotions et obtenir un repositionnement du Numéro d'Identification Fiscale, obtenir une signature électronique de l'Institut de Sécurité Sociale, le Fonds National pour le Logement, affilier les travailleurs de la Société à ces instituts. Assister les visites de ces autorités fiscales et du travail, locales ou fédérales. Obtenir l'enregistrement en tant que représentants légaux auprès des autorités ainsi qu'auprès des autres personnes et entités de l'Administration Publique Fédérale, auprès de l'Administration Publique du District Fédéral et ses dépendances, organismes, et obtenir autorisation, permis auprès de toute autorité, municipale, locale ou fédérale. Les représentants sont expressément autorisés à signer tout type de documents et écrits relatifs à ces sujets.

2. Pouvoir en matière fiscale dans les termes de l'Article 19 du Code Fiscal Fédéral Mexicain, avec pouvoir général d'agir en qualité de représentant fiscal auprès du Ministère du Trésor et du Crédit Public pour intervenir au sujet de et clôturer toutes les opérations en matière fiscale, ainsi que signer tous documents, demandes et déclarations nécessaires. Egalement, obtenir le Numéro d'Identification Fiscale auprès du Ministère du Trésor et du Crédit Public.

3. Pouvoir pour les actes administratifs, conformément aux dispositions du second paragraphe de l'Article 2554 du Code Civil pour le District Fédéral Mexicain et les autres articles y relatifs du Code Civil Fédéral et des Codes Civils pour les Etats de la République. Restriction: Les mandataires n'exercent leur pouvoir que pour l'obtention du certificat de signature électronique avancée auprès du Service de l'Administration Fiscale.

CINQUIEME. Les pouvoirs à exercer séparément suivants sont conférés à Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González et José Alberto Zavala García: pouvoir spécial, mais cependant aussi étendu qu'exigé par la loi, d'effectuer tous les actes auprès du Ministère de l'Economie, le Registre National des Investissements Etrangers et/ou toute autre entité gouvernementale afin d'obtenir les autorisations, permis et autres documents nécessaires à l'enregistrement de la Société auprès du Registre National des Investissements Etrangers. Les pouvoirs conférés au présent paragraphe comprennent, sans s'y limiter, la faculté de signer, exécuter, présenter, obtenir et recevoir des demandes et/ou des documents de toute nature au nom et pour le compte de la Société auprès de toutes les autorités citées.

Aux fins de ce qui est exposé ci-dessus exclusivement, les mandataires se voient conférer pouvoir concernant tous les actes d'administration, conformément aux dispositions du second paragraphe de l'Article 2554 du Code Civil pour le District Fédéral Mexicain et les autres articles y relatifs du Code Civil Fédéral et des Codes Civils pour les Etats de la République.

SIXIEME. Les pouvoirs à exercer séparément suivants sont conférés à Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González et José Alberto Zavala García: Pouvoir spécial, mais cependant aussi étendu qu'exigé par la loi, de réaliser tous les actes auprès du Ministère de l'Intérieur, l'Institut National des Migrations et/ou toute autre entité gouvernementale afin d'obtenir les autorisations, permis, visas et autres documents nécessaires à la résidence légale au Mexique des gérants, administrateurs et directeurs étrangers de la Société auprès du Registre National des Investissements Etrangers. Les pouvoirs conférés au présent paragraphe comprennent, sans s'y limiter, la faculté de signer, exécuter, présenter, obtenir et recevoir des demandes et/ou des documents de toute nature au nom et pour le compte de la Société auprès de toutes les autorités citées.

Aux fins de ce qui est exposé ci-dessus exclusivement, les mandataires se voient conférer pouvoir concernant tous les actes d'administration, conformément aux dispositions du second paragraphe de l'Article 2554 du Code Civil pour le District Fédéral Mexicain et les autres articles y relatifs du Code Civil Fédéral et des Codes Civils pour les Etats de la République.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité que conformément aux quatrième et cinquième résolutions, avec effet à la date des présentes, le siège social de la Société est établi à Paseo de la Reforma, No. 222, Piso 4, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc, C.P. 06600, Mexico City, Mexique.

Septième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de charger Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., dans la mesure du nécessaire, d'enregistrer une notification des résolutions précédentes auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Grand-Duché de Luxembourg.

En outre, les Actionnaires décident à l'unanimité de charger Enrique Ernesto Solorzano Palacios, Pedro Pesqueira Villegas, Luis Armando Kuri Henaine, Viviana Alvarado Balderas, Luis Roberto Guzmán González, José Alberto Zavala García, Yasmín Judith López Guevara, Jessica Mejía Franco Yasmín Judith López Guevara, Erik Moisés González Barbosa, Manuel Galicia Romero, Humberto Pérez Rocha Ituarte, Carlos Chávez Alanís, Gustavo Adolfo Martínez Salinas, Cinthya Berenice Marín Campos, Betshave Priscila Sandoval Facio et Ana Montesinos Rodríguez, afin que, conjointement ou individuellement, ils signent tous les documents, attestations et certificats et qu'ils réalisent tous les actes nécessaires,

souhaitables ou indiqués afin de mettre en oeuvre les résolutions précédentes, y compris mais sans s'y limiter enregistrer des certificats auprès du Ministère des Affaires Etrangères Mexicain (Secretaria de Relaciones Exteriores), le Ministère de l'Economie Mexicain (Secretaría de Economía) ou toute autre autorité compétente aux Etats Unis du Mexique, et à comparaître devant un notaire de leur choix au Mexique afin de formaliser pleinement les présentes résolutions.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est clôturée.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais et en espagnol, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais, espagnol et français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié est passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparantes, elles ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. SIMON, S. CRAVEIRO Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 février 2015. Relation: GAC/2015/1385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Grevenmacher, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015031903/1111.

(150035120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

E&V Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 146.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015032341/9.

(150035795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

ECM Senior Secured Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.587.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2015

En date du 20 janvier 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'accepter les démissions de Monsieur Robert Galione, de Monsieur James Pope et de Monsieur Patrick Zurstrassen, avec effet au 20 février 2015 à 23h59 (heure de Luxembourg), en qualité d'Administrateurs,

- de nommer en qualité d'Administrateurs, avec effet au 21 février 2015 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015 en remplacement de Monsieur Robert Galione, de Monsieur James Pope et de Monsieur Patrick Zurstrassen:

* Madame Karla Rabusch, 525 Market Street, 94105 San Francisco, Etats-Unis d'Amérique,

* Monsieur Michael Niedermeyer, 525 Market Street, 94105 San Francisco, Etats-Unis d'Amérique,

* Monsieur Michael Hogan, 2001 North Main Street, 94596 Walnut Creek, Etats-Unis d'Amérique,

* Monsieur Richard Goddard, 19 Rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg,

* Monsieur Jürgen Meisch, 24 Marienburger Strasse, 50968 Cologne, Allemagne.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour ECM Credit Fund Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015032356/23.

(150035806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Friseursalon Klas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 8, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 170.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015032387/10.

(150036017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Fidicor II S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 140.416.

La convention de Domiciliation concernant la société Fidicor II S.A. ayant son siège social au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 18 février 2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015032394/12.

(150036347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Financière du Glacis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.415.

Extract of the resolutions taken by the board of directors

The Board of Directors decides to transfer, with effect on February 17th, 2015, the registered office from 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg to 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, February 24th, 2015.

Certified true and accurate

FINANCIERE DU GLACIS S.A.

The Board of Directors

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration décide de transférer, avec effet au 17 février 2015, le siège social du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCIERE DU GLACIS S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015032396/22.

(150036470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Findar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.477.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 février 2015 que

CF Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société FINDAR S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015032397/17.

(150036225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Fonds Général Stratégique, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 41.629.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par voie circulaire le 23 décembre 2014

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Nicolas PEYROT en tant qu'administrateur en date du 31 décembre 2014.
- de coopter, avec effet au 31 décembre 2014, Monsieur Nicholas DENAT, résidant professionnellement au 4, Rue du Vieux-College, CH-1204 Genève comme administrateur en remplacement de Monsieur Nicolas PEYROT.
- que Monsieur Nicholas DENAT termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine assemblée générale statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Nicholas DENAT.

Certifié sincère et conforme

Pour FONDS GENERAL STRATEGIQUE

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015032403/18.

(150035741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Sirius Grocery Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.963.

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth day of the month of February.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Sirius Fund I Grocery, SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) established and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 194.325,

here represented by Mrs Carole COMBE, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on February 12, 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Sirius Grocery Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.963, and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, on December 12th, 2014, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 151 of 20 January 2015.

II. the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Creation of ten (10) classes of shares in the share capital of the Company (collectively the Classes of Shares), namely:
 - (i) class A shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the Class A Shares);
 - (ii) class B shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the Class B Shares);
 - (iii) class C shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the Class C Shares);

(iv) class D shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the Class D Shares);
(v) class E shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the Class E Shares);
(vi) class F shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the Class F Shares);
(vii) class G shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the Class G Shares);
(viii) class H shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the Class H Shares);
(ix) class I shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the Class I Shares);
and

(x) class J shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the Class J Shares);

2. Reclassification of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one nine thousand Euro (EUR 9,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 21,500.-), by way of the issuance of (i) one thousand (1,000) Class B Shares, (ii) one thousand (1,000) Class C Shares, (iii) one thousand (1,000) Class D Shares, (iv) one thousand (1,000) Class E Shares, (v) one thousand (1,000) Class F Shares, (vi) one thousand (1,000) Class G Shares, (vii) one thousand (1,000) Class H Shares, (viii) one thousand (1,000) Class I Shares and (ix) one thousand (1,000) Class J Shares, having all a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase by way of a contribution in cash;

5. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company (the Articles);

6. Powers and authorisations; and

7. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) Classes of Shares, namely (i) Class A Shares; (ii) Class B Shares; (iii) Class C Shares; (iv) Class D Shares; (v) Class E Shares; (vi) Class F Shares; (vii) Class G Shares; (viii) Class H Shares; (ix) Class I and (x) Class J Shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and which will have the special rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company to be modified and fully restated pursuant to the fifth resolution hereof.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves and accepts to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital with immediate effect by an amount of nine thousand Euro (EUR 9,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 21,500.-), by way of the issuance of (i) one thousand (1,000) Class B Shares, (ii) one thousand (1,000) Class C Shares, (iii) one thousand (1,000) Class D Shares, (iv) one thousand (1,000) Class E Shares, (v) one thousand (1,000) Class F Shares, (vi) one thousand (1,000) Class G Shares, (vii) one thousand (1,000) Class H Shares, (viii) one thousand (1,000) Class I Shares and (ix) one thousand (1,000) Class J Shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to (i) one thousand (1,000) Class B Shares, (ii) one thousand (1,000) Class C Shares, (iii) one thousand (1,000) Class D Shares, (iv) one thousand (1,000) Class E Shares, (v) one thousand (1,000) Class F Shares, (vi) one thousand (1,000) Class G Shares, (vii) one thousand (1,000) Class H Shares, (viii) one thousand (1,000) Class I Shares and (ix) one thousand (1,000) Class J Shares having all a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of nine thousand Euro (EUR 9,000.-), to be entirely allocated to the share capital account of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The amount of nine thousand Euro (EUR 9,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to modify and to fully restate the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial

companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Sirius Grocery Holding S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and manage those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twenty one thousand and five hundred Euro (EUR 21,500.-) represented by twenty one thousand and five hundred (21,500) subscribed and fully paid-up shares as follows:

(i) twelve thousand and five hundred (12,500.-) class A shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Class A Shares");

(ii) one thousand (1,000.-) class B shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Class B Shares");

(iii) one thousand (1,000.-) class C shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Class C Shares");

(iv) one thousand (1,000.-) class D shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Class D Shares");

(v) one thousand (1,000.-) class E shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Class E Shares");

(vi) one thousand (1,000.-) class F shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Class F Shares");

(vii) one thousand (1,000.-) class G shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Class G Shares");

(viii) one thousand (1,000.-) class H shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Class H Shares");

(ix) one thousand (1,000.-) class I shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Class I Shares"); and

(x) one thousand (1,000.-) class J shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Class J Shares").

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the "Shares", each being a "Share".

The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the general shareholders' meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these Articles.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in the paragraph above), an amount equal to the Total Cancellation Amount with regard to such class of Shares shall be payable by the Company to the holders of such Shares, in accordance with the provisions of article 25 of these Articles.

“Total Cancellation Amount” shall mean an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant Interim Accounts and shall in no event exceed the Available Amount. The Total Cancellation Amount for each class of Shares shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of Shares, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for in an amendment of these Articles.

“Available Amount” shall mean the total amount attributable to the relevant class of Shares, reflecting (i) net profits of the Company (including carried forward profits), plus (ii) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve), minus (i) any losses (including carried forward losses), and minus (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of applicable law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting).

“Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company as at the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

The Company may redeem its own Shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders’ decision to redeem its own Shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed Shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the Shares. Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the Company’s Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company’s Shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the Company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Distributions. Any distribution amount payable on any class of Shares, unless specifically declared as payable, shall accrue and accumulate and shall be paid by the Company upon redemption of such class of Shares in accordance with article 6 of these Articles.

Without derogating from the aforementioned, the Company shall only make distributions following repayment in full of all outstanding shareholder loans, except with the prior written consent of the shareholders to whom such shareholder loans are outstanding.

Art. 25. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

In the event where the general meeting of shareholders decides to make a distribution to the shareholders, such distribution shall be made in accordance with article 24 of these Articles, and allocated to a class of Shares always in accordance with the following:

(i) an amount equal to nought point one zero per cent (0.10%) of the nominal value of each Class A Share shall be allocated to all Class A Shares; then

(ii) subject to (x) below, an amount equal to nought point one five per cent (0.15%) of the nominal value of each Class B Share shall be allocated to all Class B Shares; then

(iii) subject to (x) below, an amount equal to nought point two zero per cent (0.20%) of the nominal value of each Class C Share shall be allocated to all Class C Shares; then

(iv) subject to (x) below, an amount equal to nought point two five per cent (0.25%) of the nominal value of each Class D Share shall be allocated to all Class D Shares; then

(v) subject to (x) below, an amount equal to nought point three zero per cent (0.30%) of the nominal value of each Class E Share shall be allocated to all Class E Shares; then

(vi) subject to (x) below, an amount equal to nought point three five per cent (0.35%) of the nominal value of each Class F Share shall be allocated to all Class F Shares; then

(vii) subject to (x) below, an amount equal to nought point four per cent (0.4%) of the nominal value of each Class G Share shall be allocated to all Class G Shares; then

(viii) subject to (x) below, an amount equal to nought point four five per cent (0.45%) of the nominal value of each Class H Share shall be allocated to all Class H Shares; then

(ix) subject to (x) below, an amount equal to nought point five zero per cent (0.50%) of the nominal value of each Class I Share shall be allocated to all Class I Shares; then

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the last class of Shares in reverse alphabetical order (i.e. first the Class J Shares, then, if no Class J Shares are in existence, the Class I Shares, and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with article 14 of these Articles.

The distributions (including, but not limited to, dividends and share premium distributions) declared, may be paid in any currency selected by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers. The board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Art. 26. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in article 24 of these Articles.

Art. 27. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, to proceed, on behalf of the Company, to the registration of (i) the creation of the new classes of shares; (ii) the reclassification of the existing shares and (iii) the issuance and subscription to the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including, for the avoidance of any doubts, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1.500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de février.

Par devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. Sirius Fund I Grocery, SCSp, une société en commandite spéciale formée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.325,

ici représenté par Mme Crole COMBE, employée privée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 12 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante:

I. La partie comparante est l'associée unique (l'Associé Unique) de Sirius Grocery Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.963 et dont le capital social est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire résidant alors à Diekirch, en date du 12 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 151 du 20 janvier 2015.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de dix (10) classes de parts sociales dans le capital social de la Société (collectivement les Classes de Parts Sociales), à savoir:

(i) des parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après les Parts Sociales de Classe A);

(ii) des parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après les Parts Sociales de Classe B);

(iii) des parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après les Parts Sociales de Classe C);

(iv) des parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après les Parts Sociales de Classe D);

(v) des parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après les Parts Sociales de Classe E);

(vi) des parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après les Parts Sociales de Classe F);

(vii) des parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après les Parts Sociales de Classe G);

(viii) des parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après les Parts Sociales de Classe H);

(ix) des parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après les Parts Sociales de Classe I); et

(x) des parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après les Parts Sociales de Classe J);

2. Reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune dans le capital social de la Société en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf mille euros (EUR 9.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt et un mille euros cinq cents (EUR 21.500,-), par l'émission de (i) mille (1.000) Parts Sociales de Classe B, (ii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe C, (iii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe D, (iv) mille (1.000) Parts Sociales de Classe E, (v) mille (1.000) Parts Sociales de Classe F, (vi) mille (1.000) Parts Sociales de Classe G, (vii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe H, (viii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe I et (ix) mille (1.000) Parts Sociales de Classe J, ayant toutes une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

4. Souscription et paiement de l'augmentation de capital par un apport en numéraire;

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société (les Statuts);

6. Pouvoirs et autorisations; et

7. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer dix (10) Classes de Parts Sociales, à savoir (i) des Parts Sociales de Classe A; (ii) des Parts Sociales de Classe B; (iii) des Parts Sociales de Classe C; (iv) des Parts Sociales de Classe D; (v) des Parts Sociales de Classe E; (vi) des Parts Sociales de Classe F; (vii) des Parts Sociales de Classe G; (viii) des Parts Sociales de Classe H; (ix) des Parts Sociales de Classe I; (x) des Parts Sociales de Classe J, ayant toutes une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et qui auront les droits et obligations spécifiques indiqués dans les statuts de la Société qui seront modifiés et refondus en application de la cinquième résolution du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide et accepte de reclasser les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes du capital social de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société avec un effet immédiat d'un montant de neuf mille euros (EUR 9.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt et un mille cinq cents euros (EUR 21.500,-), par l'émission de (i) mille (1.000) Parts Sociales de Classe B, (ii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe C, (iii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe D, (iv) mille (1.000) Parts Sociales de Classe E, (v) mille (1.000) Parts Sociales de Classe F, (vi) mille (1.000) Parts Sociales de Classe G, (vii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe H, (viii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe I et (ix) mille (1.000) Parts Sociales de Classe J.

Quatrième résolution

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à (i) mille (1.000) Parts Sociales de Classe B, (ii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe C, (iii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe D, (iv) mille (1.000) Parts Sociales de Classe E, (v) mille (1.000) Parts Sociales de Classe F, (vi) mille (1.000) Parts Sociales de Classe G, (vii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe H, (viii) mille (1.000) Parts Sociales de Classe I et (ix) mille (1.000) Parts Sociales de Classe J, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libère par un apport en numéraire d'un montant total de neuf mille euros (EUR 9.000,-) devant être réparti entièrement dans le capital social de la Société.

Le montant total de neuf mille euros (EUR 9.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au soussigné notaire.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre complètement les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Sirius Grocery Holding S.à r.l." (ci-après la "Société").

Art. 3. Objet. La Société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à vingt et un mille cinq cents euros (EUR 21.500,-) représenté par vingt et un mille cinq cents (21.500) parts sociales souscrites et entièrement libérées suivantes:

(i) douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales de Classe A");

(ii) mille (1.000,-) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales de Classe B");

(iii) mille (1.000,-) parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales de Classe C");

(iv) mille (1.000,-) parts sociales de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales de Classe D");

(v) mille (1.000,-) parts sociales de classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales de Classe E");

(vi) mille (1.000,-) parts sociales de classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales de Classe F");

(vii) mille (1.000,-) parts sociales de classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales de Classe G");

(viii) mille (1.000,-) parts sociales de classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales de Classe H");

(ix) mille (1.000,-) parts sociales de classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales de Classe I"); et

(x) mille (1.000,-) parts sociales de classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Parts Sociales de Classe J").

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les "Parts Sociales", chacune une "Part Sociale".

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Le capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu au paragraphe précédent), les détenteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la société un montant égal au Montant Total d'Annulation pour les Parts Sociales de la classe concernée en conformité avec l'article 25 des présents Statuts.

Le "Montant Total d'Annulation" sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur base des Comptes Intérimaires concernés et ne dépassant pas le Montant Disponible. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes de Parts Sociales sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe de Parts Sociales en question sauf si l'assemblée générale des associés en a décidé autrement selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Le "Montant Disponible" sera le montant total attribuable à la classe de Parts Sociales pertinente et reflétant (i) les bénéfices disponibles de la Société (incluant les bénéfices reportés), augmenté par (ii) les réserves librement distribuables (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et diminué par (i) toutes pertes (comprenant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à verser aux réserves exigées par la loi ou les Statuts ou selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance pour couvrir les frais de fonctionnement de la Société, chaque fois tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires (en tout état de cause sans double comptabilisation).

Les "Comptes Intérimaires" désignent les comptes intérimaires de la Société à une date pas plus récente que (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée (la "Date des Comptes Intérimaires").

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des Parts Sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les Parts Sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des Parts Sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux Parts Sociales. Chaque Part Sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des Parts Sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant A et un gérant B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B dans tous les cas où la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Distributions. Tout montant de distribution payable sur toute classe de Parts Sociales, sauf si spécifiquement déclaré comme payable, coure et s'accumule et est payé par la Société lors du rachat de cette classe de Parts Sociales en conformité avec l'article 6 des présents Statuts.

Sous réserve du paragraphe précédent, la Société n'effectuera des distributions qu'après remboursement complet de tous les prêts d'associé, sauf accord écrit préalable de l'associé ou les associés ayant conclu le prêt avec la Société.

Art. 25. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Si l'assemblée générale des associés décide d'effectuer une distribution aux associés, ces distributions seront effectuées dans le respect de l'article 24 des présents Statuts et toujours affectées à chaque classe de Parts Sociales conformément à ce qui suit:

(i) un montant équivalent à zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe A; puis

(ii) sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe B; puis

(iii) sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe C est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe C; puis

(iv) sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe D est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe D; puis

(v) sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe E est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe E; puis

(vi) sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe F est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe F; puis

(vii) sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe G est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe G; puis

(viii) sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe H est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe H; puis

(ix) sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe I est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe I; puis

(x) le solde du montant total distribué sera affecté dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les Parts Sociales de Classe J, puis, si aucune des Parts Sociales de Classe J n'existe, les Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce que seules des Parts Sociales de Classe A n'existent).

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'article 14 des présents Statuts.

Les distributions (en ce compris, sans s'y limiter, les dividendes et les distributions de prime d'émission) déclarées, peuvent être payées dans la devise choisie par le conseil de gérance et payées aux moments et lieux que le conseil de gérance peut déterminer. Le conseil de gérance peut définir le taux de change final applicable à la conversion des fonds à distribuer dans la devise de leur paiement. Une distribution déclarée mais non payée sur une Part Sociale pendant cinq ans ne pourra plus être réclamée après par le détenteur de cette Part Sociale, sera abandonnée par le détenteur de ladite Part Sociale et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les distributions déclarées et non réclamées détenues par la société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

Art. 26. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation est distribué aux associés de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution définies à l'article 24 des présents Statuts.

Art. 27. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec délégation de pouvoirs donnée à tout gérant de la Société, agissant en son nom propre, avec tout pouvoir de substitution, pour procéder au nom de la Société, à l'enregistrement de (i) la création de nouvelles parts sociales, (ii) la reclassification des parts sociales existantes et (iii) l'émission et la souscription des nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et pour réaliser toutes les formalités y relatives (incluant, pour éviter tout doute, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais et dépenses

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devront être pris en charge par la Société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. COMBE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 17 février 2015. Relation: DAC/2015/2851. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032001/686.

(150035206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

WSI Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.117.925,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.071.

—
EXTRAIT

Le siège social de Longman Group (Overseas Holdings) Limited, une société à responsabilité limitée, établie et existante selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social à Edinburgh Gate, Harlow, CM20 2JE Essex, Royaume Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro 690236, associé unique de la Société, a été transféré de Edinburgh Gate, Harlow, CM20 2JE Essex, Royaume Uni, au 80 Strand, WC2R 0RL Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015032885/22.

(150036619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Private Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3347 Leudelange, 25, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 162.223.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant une convention de vente de parts sociales du 16 Janvier 2015

L'associé

MICHEL Hélène

25 rue de Cessange

L-3347

Leudelange

libère

à

PISKOV Ivaylo

52 Avenue du Bois

L-1250

Luxembourg

A cède ses 245 parts sociales (49%)

Monsieur PISKOV Ivaylo, demeurant à 52 Avenue du Bois, L-1250 Luxembourg est nommée gérante de la Société, à partir du 1^{er} Janvier 2015 pour une durée indéterminée.Madame MICHEL Hélène, demeurant à 25 rue de Cessange, L-3347 Leudelange est nommée gérante de la Société, à partir du 1^{er} Janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Leudelange, le 16 Janvier 2015.

Private Consulting S.à.r.l.

MICHEL Hélène

Director

Référence de publication: 2015032674/29.

(150036522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.